

La comète dimis - Mines - Textile - Énergie Bimestriel

Fédération CFTC - Chimie - Mines - Textile - Énergie



Dialogue social



Implication



Avec **Humanis**, mettez le dialogue et le bien-être des salariés au cœur de votre réussite

Deuxième acteur de la négociation paritaire collective, Humanis est par nature à l'écoute des partenaires sociaux. Privilégiant avant tout le dialogue social, Humanis propose des solutions globales de santé, de prévoyance et d'épargne retraite.

Nos entreprises clientes peuvent compter sur notre offre de produits et services contributeurs de mieux-vivre (actions en faveur des populations fragiles, assistance, aide au retour à l'emploi, réseaux de soins...) et sur l'accompagnement permanent de nos experts face à une actualité sociale et réglementaire toujours en mouvement.



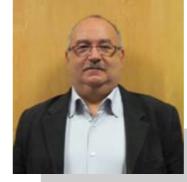
Contactez vos interlocuteurs

Marie Claire Barré 06 89 98 84 47 marieclaire.barre@humanis.com

Didier Brulé 06 25 58 76 77 didier.brule@humanis.com









L'année 2013 vient de tirer sa révérence en ayant comme toutes les autres laissé des séquelles irréversibles pour les salariés et nos

BONNE ANNÉE 2014

La production industrielle en volume a reculé de 0,7 % en juillet. Sur un an, par rapport à la même période, la baisse est de 1,1 %.

Les fermetures d'usines se poursuivent à un rythme inchangé : 191 sites ont fermé au premier semestre 2013. Depuis 2009, 1 253 usines ont mis la clef sous la porte, au rythme de deux usines qui ferment pour une

L'année 2012 avait marqué un triste record avec 42 % de fermetures en plus. En 2013 l'industrie a perdu 19 000 postes au deuxième trimestre accentuant le rythme observé au cours des précédents ; l'emploi baisse de 0,5 % (-14 600 postes) au troisième trimestre.

Sur un an 56 600 postes (soit -1,7 %) ont disparu. Qu'en sera-t-il en

Entre 2009 et 2012, l'automobile et l'industrie pharmaceutique ont payé Europe international - p. 19 un lourd tribut avec respectivement 41 994 et 8 648 emplois détruits. L'Insee prévoit une année plus noire. Espérons que les « 34 priorités de Les Infos Utiles - p. 20 à 23 la nouvelle France industrielle », lancées par le gouvernement, parviennent à redresser la barre. Rappelons-nous que notre pays, il y a plus de 60 ans, s'est lancé un défi de reconstruction industrielle, mais rien n'aurait pu se faire sans la contribution des Mineurs et des travailleurs des Barrages Hydroélectriques qui alimentaient l'ensemble de nos industries qu'elles soient chimiques ou textiles.

La Fédération CMTE est plus que jamais armée aux côtés de ses adhérents, ses militants, ses syndicats, ses sections pour combattre les injustices sociales et industrielles. Grâce à vous militants, qui au quotidien êtes sur le terrain pour défendre les intérêts des salariés, la CFTC dans nos entreprises est devenue un interlocuteur reconnu et les très bons résultats des élections professionnelles nous le prouvent. L'ambition du syndicalisme que nous portons est d'améliorer concrètement la situation des salariés et des retraités. Notre démarche syndicale est de nous battre pied-à-pied pour les salariés, les retraités et la justice sociale : comme le démontre notre slogan fédéral, soyons « Socialement Responsables » en mettant les industriels et le gouvernement face à leurs responsabilités propres dans l'élaboration de leurs différents projets.

Je tiens à remercier chaleureusement les femmes et les hommes qui contribuent au quotidien aux travaux de la Fédération. Aux côtés de l'équipe permanente, ils sont force de proposition, d'actions, source de consensus et œuvrent ainsi collectivement à la promotion de la CFTC et de notre Fédération CMTE.

Les perspectives de cette nouvelle année ne sont pas très bonnes, nous aurons tous besoin de courage et de conviction, afin d'appréhender un certain nombre de dossiers brûlants.

Soyez assurés que la Fédération sera toujours à vos cotés, afin de mener ensemble ces différents combats.

L'ensemble de la Fédération CMTE et moi-même vous souhaitons à toutes et tous une très Bonne Année 2014, que cette dernière soit remplie d'espoir et de réussite.

Bien à Vous

Francis OROSCO Président fédéral





- Le mot du Président p. 3
- Le dossier du mois p. 4 à 9
- Congrès extraordinaire CMTE et Forum
- Nos partenaires s'expriment p. 10-11
- Actualités sociales p. 12
 - Le gaz de houille
- Le Billet d'humeur p. 14
- Des chiffres et des Dettes p. 15
- L'avis des nôtres p. 16
 - Le POUR ou CONTRE
- L'avis des autres p. 17
- - Maternité et contrat de travail
- La vie du mouvement p. 25 à 28
 - Plan de formation 2014
 - AG des Mineurs du Douaisis
 - Formation fédérale à Liévin
 - 90e anniversaire du Syndicat des Mineurs du Nord/Pas-de-Calais
 - Hommage à Joseph STABLO

l a comète



Directeur de la Publication : Francis OROSCO **Rédaction Administration : Martine ULTSCH** 49, Rue Nicolas Colson - BP 70058 57803 FREYMING-MERLEBACH **3**03 87 04 49 85 - FAX : 03 87 04 55 73

> cmtelacomete@laposte.net www.cftc-cmte.fr

> > C.P.P.A.P: 0216 S 05940 I.S.S.N.: 1624-9372

Prix au numéro : 1 € Abonnement annuel : 6 € de soutien : 15 € Dépôt légal 1er trimestre 2014

Imprimerie Sarregueminoise

Chemin des Tuileries - Route de Nancy BP 20004 - 57211 SARREGUEMINES Cedex **3**03 87 98 07 37



Le dossier du mois

Congrès extraordinaire de la Fédération CFTC-CMTE



La Fédération CFTC-CMTE a tenu un Congrès extraordinaire, le 18 novembre 2013 à l'Hôtel Forest Hill de LA VILLETTE. En effet, le Congrès confédéral extraordinaire du 15 octobre dernier a voté la modification des statuts confédéraux. Conformément à l'article 3, la Fédération est tenue de se mettre en conformité.



Le Président fédéral, Francis OROSCO, accueille les participants et rappelle les engagements pris lors du dernier Congrès fédéral de 2011 à La Rochelle. Il félicite les militants pour leur travail de terrain, qui a permis à la Fédération de se consolider dans le «ROC: Représentativité – Organisation – Communication» avec 9,44 % dans ses 36 branches professionnelles. Mais rien n'est acquis définitivement et l'objectif

représentativité 2017 doit d'ores et déjà être présent dans tous les esprits, afin d'œuvrer quotidiennement sur le terrain pour confirmer et faire évoluer le score.

Francis ouvre le Congrès extraordinaire et laisse la parole à Alain MARSY, pour la commission des mandats, afin d'organiser le vote sous la présidence de Joseph MUNICH.

Ce vote concerne la modification de l'article 21 qui porte dorénavant la durée d'un mandat de 3 à 4 ans ainsi que l'article 34 qui porte la durée maximum de 3 mandats



Les articles 21 et 34 sont adoptés à l'unanimité avec effet

Francis OROSCO clôture le Congrès extraordinaire et ouvre le Forum.



























Vous retrouverez les sujets abordés lors des tables rondes dans les pages Forum ci-après.

Le dossier du mois



Le fonctionnement de la Fédération



Olivier PAULET, Secrétaire général, fait un récapitulatif des dates et évolutions importantes qui ont impacté la Fédération.

Le 29 mars 2013, la CFTC est représentative jusqu'en 2017.

La CFTC signe l'accord ANI.

Le nouvel élan de la formation syndicale en 2013.

L'évolution positive des outils de communication avec le site internet,

la newsletter mensuelle et la Comète.

La Fédération fait ses comptes

Eric GROH, Trésorier fédéral, rappelle le travail

fourni par l'équipe comptable pour la certification des comptes de la Fédération, qui a été obtenue pour les années 2010-2011 et 2012. Toutes les directives fédérales ont été suivies et les syndicats peuvent s'en féliciter. Il reste toutefois encore quelques améliorations à apporter au niveau du reversement des cotisations mais dans l'ensemble, la discipline a permis de redresser les comptes. Il faut persévérer dans cette voie!



Des militants bien formés pour une action syndicale forte!

L'année 2013 a été pour la Fédération l'année de la Formation. Elles ont toutes été tenues en 2013 et il a même fallu en rajouter pour faire face à la demande. La Fédération peut

se féliciter du très bon fonctionnement de cet outil, avec des formations et des formateurs de qualité. Le plan de formation 2014 a d'ores et déjà été déposé, vous le trouverez dans ce journal.

Francis OROSCO rappelle l'importance d'un fichier à jour de ses adhérents. Il demande aux syndicats d'effectuer les mises à jour sur INARIC et de faire remonter à la Fédération les PV d'AG.

Dans le cadre des élections professionnelles, on peut noter de beaux résultats, notamment chez Continental 30 %, chez L'Oréal 41 % et dans la Pharma chez Sanofi 18 %. 24 branches sont au-dessus de 8 % et 12 en dessous. La Fédération s'engage à apporter son soutien et son assistance pour atteindre en 2017 les objectifs de la représentativité.

De nombreuses restructurations industrielles impactent la Fédération, et plus particulièrement le Secteur Chimie. La CMTE se doit d'assister ses secteurs et branches dans ces périodes difficiles, elle est là pour aider ses syndicats à affronter la fronde antisyndicale qui fait rage en France.

Francis remercie et félicite le personnel fédéral pour son travail, ses compétences et sa patience de tous les jours.

Il est important de se retrouver chaque année pour un point d'étape. La présence en nombre des syndicats et militants à ce Congrès-Forum prouve une vitalité et une motivation dont la CFTC-CMTE a besoin pour grandir et défendre les intérêts des salariés. On notera la présence de nombreux jeunes qui rejoignent la CFTC-CMTE pour perpétuer un combat syndical plus que jamais d'actualité.

Que chaque syndicat fasse remonter à la Fédération ses préoccupations, afin que celle-ci puisse agir et réagir pour faire face à la fronde antisyndicale.

La CFTC est un syndicat d'avenir constructif. Merci à chacun pour son investissement et vive la CFTC!



La Comète n°66 novembre-décembre 2013

Le dossier du mois

Forum CFTC-CMTE

Dans le cadre du Congrès extraordinaire de la CFTC-CMTE, la Fédération a tenu son Forum annuel, les 18 et 19 novembre 2013.

Des sujets d'actualité comme «La nouvelle gouvernance des CE», «l'Industrie et les leçons de la mondialisation», «Réinventer la croissance - Quelle politique industrielle ?» et «Fronde sociale : les syndicats ont-ils échoué ?» ont fait l'objet de tables rondes avec des débats auxquels ont participé avec intérêt les militants présents dans la salle.

La nouvelle gouvernance des CE

Une première table ronde est animée par Pierre RUBECK, avec comme intervenants Christophe THIEBAUT, expert comptable, Société Auditoria ; Olivier CADIC, Cabinet SECAFI ; et Philippe KLEIN, Représentant du personnel et Trésorier du CE de Continental Sarreguemines fraichement élu.

Christophe THIEBAUT explique l'évolution de la gestion financière des CE. La loi de 2008 impose de nouvelles normes comptables et de commissariat aux comptes aux syndicats à partir du seuil de 230 000 euros. Ces normes vont également être mises en place au niveau de la gestion des CE, qui pour l'instant est encore un peu floue. Certes, on trouve des présentations de budget de fonctionnement et des œuvres sociales, mais rarement des présentations de bilans.

Ces nouvelles normes seront obligatoires en fonction des tailles de comité d'entreprise avec un seuil de 153 000 euros.

3 normes :

- en dessous de 153 000 euros => comptabilité simplifiée
- au dessus de 153 000 euros => comptabilité d'engagement comparable à celle des entreprises
- le commissariat aux comptes sera exigé pour les CE à très gros budget avec une comptabilité plus détaillée. Environ 800 CE seraient concernés.

L'expert comptable et le commissaire aux comptes ont une même formation au départ, mais le rôle du premier est l'établissement des comptes et le conseil de gestion, alors que le second est nommé pour 6 ans et a le devoir de révéler des faits délictueux, qu'il aurait constatés, au Procureur de la République.

Olivier CADIC, juriste spécialisé en droit social, donne une explication exhaustive des conséquences de la loi de sécurisation de l'emploi entrée en vigueur le 17 juin 2013 et de ses conséquences sur les CE, notamment en ce qui concerne les délais d'information-consultation, mais aussi pour les procédures de restructuration avec compression d'effectif (les grands licenciements économiques avec sauvegarde de l'emploi).

Deux autres missions sont l'information consultation sur les augmentations stratégiques à 3 ans ainsi que annuellement sur les sommes perçues dans le cadre du « crédit d'impôt compétitivité emploi » et de l'usage qui en est fait. Il y a droit de regard et de contrôle.



Le CE mandate l'expert comptable qui accompagne les organisations syndicales à la négociation et signature de l'accord de maintien dans l'emploi tout comme l'accord sur le contenu du plan de sauvegarde de l'emploi.

Ces missions ne donnent droit pour l'instant à aucune heure de délégation supplémentaire et il est vivement conseillé aux organisations syndicales d'entamer des négociations afin d'y remédier.

Philippe KLEIN, en tant que nouveau trésorier du CE de Continental Pneus Sarreguemines, a pu profiter des compétences des deux intervenants, afin de trouver des réponses à toutes les questions qu'il se pose dans le cadre de son mandat, tout comme les militants présents dans la salle.

Industrie : les leçons de la mondialisation

La seconde table ronde a pour sujet la problématique industrielle sur le plan mondial, fil rouge du Forum, avec comme intervenant Claude JACQUIN, Directeur du Groupe APEX.

La problématique industrielle touche plus particulièrement la France, mais aussi l'Allemagne et plus largement le Brésil, en ce qui concerne la désindustrialisation ainsi que la réorganisation et la restructuration permanente du tissu industriel.



Le dossier du mois



La problématique est celle des entreprises face à la faible croissance et les salariés face aux efforts de compétitivité qui leur sont demandés.

Dans le fonctionnement de l'économie de marché, il y a des impératifs permanents, historiques pour les investisseurs ; on peut alors parler d'ADN du système. La stratégie d'investissement est une stratégie mondialisée, elle ne l'est plus simplement à l'échelle d'un pays ou d'un continent.

En France, la désindustrialisation est un fait avéré ; des régions entières sont concernées et l'impact social est considérable. Il y a une stagnation des investissements au niveau européen et en France ; une partie de la désindustrialisation et la réduction des effectifs sont dues aux gains de productivité, mais aussi à la politique d'austérité.

« Quand il n'y a plus de croissance chez soi, il faut aller la chercher ailleurs ». Voilà ce que disent les grands groupes pour justifier les délocalisations !

En France, les politiques d'industrialisation sont restées au stade de vœux pieux. Il reste aujourd'hui essentiellement une industrie servicielle, oui mais tout de même nécessaire.

Faut-il une industrie ? Oui, car une société sans industrie est une société où les gains de productivité sont extrêmement faibles.

Souvent les gains des entreprises vont dans les bulles spéculatives! La redistribution des richesses ne se fait pas vers la base, les profits se concentrent vers le haut. Il ne faut pas oublier que c'est l'industrie qui fabrique l'argent et non l'argent qui fabrique l'argent. Le système financier est très complexe et cela complique considérablement la taxation des produits financiers.

Le débat de l'industrialisation n'est plus un débat français mais européen, on ne reviendra pas à la France industrielle du siècle dernier. La politique des territoires et leur mise en valeur se feront dans un périmètre européen ; le pouvoir politique doit prendre le dessus sur le pouvoir économique pour faire face aux monstres industriels et financiers au niveau mondial.

Réinventer la croissance ! Quelle politique industrielle ?

Olivier PAULET anime cette table ronde Ô combien d'actualité. Autour de la table de gauche à droite, Anthony RATIER, Confédération CFTC; Joseph THOUVENEL, Vice-Président confédéral CFTC; Francis OROSCO, Président de la CFTC-CMTE; et Franck DON. DSC CFTC chez PSA.

Joseph THOUVENEL, pour la Confédération CFTC, a traité dans un groupe de travail intersyndical du sujet de fond sur la compétitivité. Des vérités ont été rétablies, notamment sur le manque de compétitivité en France qui serait dû à des niveaux de salaires trop élevés, ceci est totalement faux! Car l'Allemagne, aux salaires dans l'industrie plus élevés que les nôtres, ne souffre pourtant pas de ce manque de compétitivité.

La note de la France a été dégradée par l'Agence Standard & Poor's de AA+ à AA, soi-disant à cause de son déficit. Leur système de notation est « idéologique » et ne se base pas sur des réalités économiques ; il n'y avait donc aucune raison structurelle de le faire. Comme exemple ont peut citer l'Angleterre, qui est plus endettée que la France et n'a pas été dégradée.

Ce sont ces mêmes idéologues qui ont dit un jour qu'il fallait arrêter les industries en France et les transporter à l'autre bout du monde. Tout comme le patronat qui a fait le choix de produire et vendre à un moindre coût plutôt du bas de gamme ; ce sont les pays émergents qui nous ont rattrapés sur ce marché. Erreur globale du patronat !

Le choix économique qu'est l'Euro ne permet plus de dévaluer notre monnaie

Comment rebâtir notre industrie ? Le rôle de l'Etat est d'avoir une vision d'avenir pérenne et orienter les choix pour que les grands projets industriels puissent naître, se développer et croître. Il faut également prendre en compte les échecs qui font partie de la vie et sans lesquels une société ne peut pas évoluer.

L'Europe ! En prenant l'exemple de l'opa lancée sur PECHINEY par ALCAN (canadien), l'Europe a laissé faire au lieu de sauver notre haute technologie. Elle ne sait pas protéger ses intérêts !

Le marché européen est le premier marché au monde. Or, les échanges se font principalement entre pays européens et l'ensemble de la planète nous vend plus de produits que nous ne leur en vendons

Il faut avoir le courage d'appliquer la **RÉCIPROCITÉ** « *si tu ne m'achètes pas, je ne t'achète pas !* ». Nous sommes dans une guerre commerciale. Les règles qui nous sont imposées sont valables dans les deux sens. Pourquoi l'Europe ne fait-elle pas ce que d'autres font depuis longtemps ?

Reconquérir la croissance!

Rien n'est perdu. Seulement, nous avons une incapacité à revaloriser nos atouts, qui sont :

- la qualité des salariés et leur productivité (reconnues sur le plan international), nous sommes les plus productifs au monde.
- Nous sommes également dotés d'excellentes infrastructures.

Mais l'atout majeur d'un pays est la surface qu'il occupe au niveau mondial et là la France est la 2ème puissance avec la règle des 300 mille marins et les territoires que nous possédons partout sur la planète.

Avec notre savoir-faire maritime et technologique, nous pouvons développer la conquête de l'espace maritime, tout comme les Etats-Unis l'ont fait avec l'espace.

Une véritable conquête industrielle des fonds marins est à notre portée : la nourriture, les matières premières mais aussi les sources d'énergie marines.



La comète n°66 novembre-décembre 2013

6 La comète n°66 novembre-décembre 2013

Le dossier du mois



La France pourrait être le moteur de l'Europe dans ce domaine.

Nos politiques doivent avoir une vision à long terme pour les décennies à venir.

Au niveau européen, nous avons besoin de stabilité dans les textes et principalement d'une harmonisation des règles fiscales et sociales.

Le protectionnisme de la « citadelle assiégée » n'est pas la solution, tout verrouiller conduirait à un appauvrissement du pays, comme c'est le cas en Corée du Nord, et dans tous les régimes communistes.

Pour Franck DON, DSC chez PSA, la solution n'est pas de baisser les charges. L'erreur stratégique du Groupe PSA est de privilégier la production de voitures haut de gamme sur le territoire, alors que les petites voitures seront produites à l'étranger. Le haut de gamme français dans l'automobile souffre de la concurrence allemande dont la réputation est déjà faite.

PSA a fait le choix de diminuer rapidement sa masse salariale de plus de 100 000 il y a quelques années à 70 000 aujourd'hui, avec un objectif de 55 000 ; il s'agit pour les salariés d'une « variable d'ajustement ».

L'avenir du groupe est relativement sombre, du moins sur le territoire français, avec le choix du haut de gamme. Les besoins, dans leur grande majorité, ne vont pas vers ce créneau. Les bons choix n'ont peut-être pas été faits au bon moment, dans une conjoncture économique difficile.

Anthony RATIER, conseiller technique europe-international et RSE (responsabilité sociétale des entreprises) à la Confédération CFTC, reprend le terme de réciprocité évoqué par Joseph THOUVENEL et met l'accent sur le fait que l'Europe ne doit pas être le naïf de la mondialisation.

Une plateforme a été créée qui regroupe les syndicats, la société civile et les acteurs économiques. Trois groupes de travail ont été mis en place :

- GT compétitivité PME
- GT gouvernance et transparence (labellisation et traçabilité sociale)
- GT normes européennes et internationales

Le but est de faire de la France le pilote de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Or, il faut savoir que la RSE n'est pas l'apanage de l'Europe, l'Inde et la Chine commencent également à la mettre en pratique.

Il est également question de la responsabilité d'entreprises françaises dans l'effondrement de l'usine textile de Rana Plaza au Bangladesh. Ces entreprises, qui sous-traitaient avec cette usine, ont fini par admettre une responsabilité et par là même ont indemnisé les victimes. Le 15 mai dernier un accord sur la sécurité a été signé avec Industriall Global Union sur la sécurité des bâtiments, construits sans aucune norme, pour éviter ce genre de catastrophe à l'avenir. La mise en œuvre de cet accord sera laborieuse mais nécessaire.

Il faut imposer la traçabilité sociale ! Il faut que les étiquetages donnent toutes les informations, notamment la provenance, ce qui n'est pas toujours le cas.

L'autre point important est la législation REACH sur l'utilisation de produits chimiques dangereux, qui ne s'applique pas dans ces pays.

La RSE et les labels sont donc un moyen de protéger le consommateur, de l'informer et d'éviter la concurrence déloyale.

Francis OROSCO rappelle que la CMTE participe activement avec Industriall Europe et Industriall Global Union au niveau mondial

Il a pu faire le constat, lors des nombreuses réunions de travail auxquelles il a participé, notamment avec Arnaud MON-TEBOURG, Ministre du Redressement productif, qu'avec les problèmes économiques et sociaux que connaît notre pays actuellement, l'État ne pourra pas faire de concession financière pour le redressement industriel de la France.

Il faut donc protéger ce qu'il reste de notre industrie, même si le mot protectionnisme fait grincer des dents ; il faut un protectionnisme intelligent.

Francis reprend l'exemple de la norme REACH sur les produits chimiques qui est une législation européenne.

On peut prendre pour exemple la peinture utilisée pour les voilures des avions chez AIRBUS, soumis à cette législation, plus chère et plus difficile à trouver ; alors que Boeing n'a pas cette contrainte, étant donné que les Etats-Unis ne sont pas concernés par la norme REACH. Il y a deux poids deux mesures!

Quelques-uns des 34 projets industriels initiés par le Conseil National de l'Industrie :

Énergies renouvelables

La voiture pour tous consommant moins de 2 litres aux 100 km Bornes électriques de recharge

Autonomie et Puissance des Batteries

Véhicules à Pilotage Automatique

Avion électrique et nouvelle génération d'aéronefs

Dirigeables - Charges lourdes

Logiciels et systèmes embarqués

Satellites à Propulsion électrique

TGV du futur

Navires écologiques

Textiles techniques et intelligents

Industries du Bois

Recyclage et Matériaux Verts

Rénovation Thermique des Bâtiments

Réseaux Électriques Intelligents

Qualité de l'eau et gestion de la rareté

Chimie Verte et Biocarburants

Biotechnologies médicales

Hôpital numérique

Dispositifs médicaux et nouveaux équipements de santé Produits innovants pour une alimentation sûre, saine et du-

able

Conclusion

Pour Joseph THOUVENEL, vouloir mener à terme ces projet est une bonne chose, mais encore faut-il assurer la sécurité nationale de nos recherches et faire face à l'espionnage industriel.

Créer veut dire produire et de préférence sur le territoire national.

8

Le dossier du mois



Francis OROSCO met l'accent sur la fuite des compétences à l'étranger. Il faut développer la relève en accordant leur chance aux jeunes qui, leur diplôme en poche, se voient refuser un emploi par manque d'expérience et ne trouvent d'autre solution que de s'expatrier.

Franck DON, pour sa part, constate une deshumanisation des relations entre les êtres humains, ce qui est une conséquence des progrès de l'informatique et de la communication virtuelle.

D'autre part, il y a un transfert de technologie inévitable lors de l'implantation d'usines françaises en Chine.

Anthony RATIER, quant à lui, rappelle que l'Europe en imposant ses règles à ses pays membres pause un réel problème de politique industrielle pour faire face à la concurrence mondiale.

Fronde sociale : les syndicats ont-ils échoué ?

Ce débat est mené par Olivier PAULET et Pierre RUBECK.



Les contestations grondent de plus en plus, en dehors du champ d'action des organisations syndicales. Ne sont-elles plus capables de rassembler ?

On peut citer l'exemple de l'usine Continental de Clairoix où les syndicats ont été débordés par un collectif non syndical avec récupération par un parti politique d'extrême gauche.

La parole est donnée aux militants présents afin qu'ils livrent leur sentiment concernant cette problématique.

Antonio DA COSTA, délégué CFTC chez Continental Clairoix, témoigne de la volonté de la direction de fermer l'usine dans les plus brefs délais et de la complicité de celle-ci avec un parti politique extrême (Lutte Ouvrière) pour y parvenir. Pour lui cela s'appelle de l'anarchie! Seule la CFTC a défendu les salariés jusqu'au bout, les autres organisations syndicales ont pris le parti de Lutte Ouvrière.

Les salariés se posent aujourd'hui la question suivante : « A quoi servent les syndicats ? ». Ils sont là pour canaliser les revendications et la contestation ; or, les collectifs font de la récupération, car on ne voit plus assez les syndicats. Il faut plus de présence sur le terrain, les militants doivent donner l'exemple en s'investissant plus.

Les formes de contestation évoluent, les syndicats sontils encore à la page ?

Les mouvements citoyens, comme les bonnets rouges, se développent dans un grand nombre de régions, notamment en ce qui concerne l'écotaxe, qui n'est que la goutte qui a fait déborder le vase. Le syndicalisme vieillit au profit des mouvements citoyens de la société civile.

Les manifestations syndicales, comme on les a connues, ne font plus de scoop. Les moyens de communication modernes, Facebook, Twitter et les réseaux sociaux en général sont dans l'instantané, on peut presque parler de FLASHMOB appliqué à la contestation sociale. Aujourd'hui, il faut faire le BUZZ pour être vu et entendu, faire du spectacle.

Les militants présents dénoncent le manque de réactivité et de prises de position de la part de la Confédération quant aux événements qui secouent le monde du travail actuellement.

L'autre problème est la désinformation de la part des médias et le boycott de centrales syndicales comme la CFTC. Les salariés ont besoin de savoir qu'ils sont défendus ; de voir, d'entendre et de lire les positions de la CFTC.

La notion de responsabilité est fondamentale. Des députés votent un texte et plus tard ils le dénoncent comme s'ils ne l'avaient jamais voté. Des patrons ont fait les mauvais choix, mais se déresponsabilisent totalement des conséquences qu'ils ont engendrées.

Au niveau de la Fédération CMTE, les militants, animateurs de branches, responsables fédéraux, conseil et bureau, peuvent témoigner de leur implication et de leur travail dans les secteurs et branches où l'on obtient des avancées importantes.

Il faut revoir la méthode de communication vers l'adhérent, afin qu'il se rende bien compte du travail quotidien accompli par les organisations syndicales pour leur bien et n'aient plus le sentiment que les syndicats ne servent à rien. La réussite n'est pas forcément dans le coup d'éclat mais dans un meilleur service après-vente!

La CFTC a du mal à s'imposer dans les débats. Il faut des hommes forts au caractère fort qui sachent s'imposer et imposer les revendications de la CFTC face au patronat.

Le débat est ouvert, il est essentiel de faire remonter à la Fédération les problèmes rencontrés sur le terrain, afin de les porter dans les instances où la CFTC pourra peser sur les décisions. Ce sont les militants qui oeuvrent sur le terrain qui portent la responsabilité de leur travail et c'est eux qui font que les salariés y croient encore parce qu'ils se savent défendus.

Martine ULTSCH



a comète n°66 novembre-décembre 2013

Nous publions ci-après la note synthétique d'Adéis, 1er groupement paritaire de prévoyance dédié à la protection sociale des branches professionnelles, concernant la décision du Conseil Constitutionnel sur l'article 14 de la loi de financement de la Sécurité sociale 2014.

Nos partenaires s'expriment

DECRYPTAGE

Note synthétique d'Adéis

Décision du Conseil constitutionnel sur l'article 14 de la loi de financement de la Sécurité sociale 2014 (LFSS)

Réalisée le 20 décembre 2013

SYNTHESE ADEIS SUR LA DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Le Conseil constitutionnel a rendu sa décision le 19 décembre suite à la saisine du 4 décembre sur la conformité de la LFSS pour 2014 par rapport aux normes constitutionnelles. Les principaux arguments avancés dans cette saisine relatifs à l'article 14* sur les clauses de recommandation sont les suivants :

- « L'article 14 n'a pas sa place dans une loi de financement de la Sécurité sociale »,
- « Cet article contourne les précédentes décisions du Conseil Constitutionnel »,
- « Le taux de forfait social ... porterait en outre atteinte à l'égalité devant les charges
- « Il est contraire au principe de liberté contractuelle et de liberté d'entreprendre »...

Voici une synthèse de la décision du Conseil constitutionnel.

www.adeis-branches.fr



Rappel : les grandes lignes de l'article 14

- La mise en place d'un régime avec recommandation qui présente un « degré élevé de solidarité » sous forme de prestations non directement contributives (politique de prévention, prestations d'action sociale...)
- · La possibilité de recommander un ou plusieurs organismes assureurs du régime en respectant le principe de mise en concurrence (transparence, impartialité et égalité de
- Le réexamen des recommandations au plus tard tous les 5 ans en respectant la procédure
- L'obligation pour le ou les organismes recommandés du régime d'accepter toutes les entreprises et au même tarif
- L'incitation fiscale via le forfait social majoré pour les entreprises qui ne souscriraient pas auprès de l'organisme recommandé par la branche (de 0 à 8% pour une entreprise de moins de 10 salariés et de 8% à 20% pour une entreprise de plus de 10 salariés) (Chaque point ayant été détaillé dans la synthèse Adéis transmis le 9 décembre)

O Décision du Conseil constitutionnel : « rupture d'égalité devant les charges publiques »

- Le Conseil constitutionnel a validé le principe des clauses de recommandation décrit dans l'article 14 de la LFSS 2014.
- Le Conseil constitutionnel a censuré l'incitation fiscale qui prévoyait une majoration forte du taux du forfait social pour les entreprises ne suivant pas la recommandation.
- Il considère que le législateur peut prévoir un dispositif d'incitation fiscale à choisir un organisme recommandé mais l'écart de taux devra être très limité.

IMPORTANT A SUIVRE

Nous sommes dans l'attente des décrets suivants :

- · Sur les conditions de transparence, d'impartialité et d'égalité de traitement entre les candidats et les modalités.
- · Sur le contenu du rapport de l'organisme assureur recommandé sur la mise en œuvre du régime, le contenu des éléments de solidarité et son équilibre, à fournir au ministre en charge de la Sécurité sociale.
- · Sur les modalités de la mutualisation de certaines prestations financées pour l'ensemble des entreprises entrant dans le champ d'application.
- Sur le panier de soins minimal défini dans la cadre de la généralisation de la complémentaire santé.

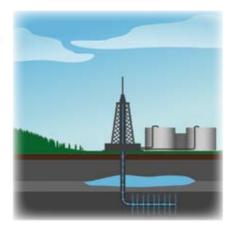
10

^{*} L'article 14 de la LFSS 2014 « reprend » l'amendement modifiant l'art L.912.1 du code de la Sécurité sociale.

Actualités sociales



Coup de projecteur sur le gaz de houille



Le débat sur le gaz de schiste ne doit pas masquer d'autres sources d'énergies non-conventionnelles. Directement disponible, durable, respectant l'environnement (pour peu que les règles soient respectées) et ne nécessitant pas de fracturation hydraulique, le gaz de houille pourrait être une énergie utile.

Des travaux récents ont démontré le potentiel des bassins de Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais en gaz de houille. Les études les plus avancées ont été menées en Lorraine par l'entreprise EGL (European Gas Limited).

Les anciens bassins miniers français, déjà par endroits producteurs de gaz de mines, pourraient également receler du gaz dit « de couche », c'est-à-dire du gaz enfoui dans les couches profondes non exploitées de charbon.

Le gaz de houille est un gaz non conventionnel, dont la roche-mère est constituée de charbon. Il fut longtemps considéré essentiellement comme un danger pour l'industrie minière. Il est aujourd'hui considéré comme une source potentielle d'énergie importante au niveau mondial.

Le gaz de houille n'est, en effet, autre que le « **grisou** » qui constitue l'un des principaux dangers de l'extraction charbonnière

Le gaz de houille est constitué du gaz de mines (« coalmine methane » ou CMM) et du gaz de couche (« coalbed methane » ou CBM). Le premier est issu de mines de charbon exploitées ; il a été libéré par le fait de cette exploitation. Le gaz de mines est récupéré par captation depuis 1975, par exemple, dans les mines désaffectées du Nord-Pas-de-Calais. Les technologies mises en œuvre pour cette récupération sont relativement simples.

Le gaz de couche est en revanche produit à partir de couches de charbon n'ayant pas donné lieu à exploitation minière classique, en raison de leur profondeur ou de leur mauvaise qualité. Ce gaz peut être exploité à partir de forages verticaux et / ou horizontaux, avec ou sans fracturation hydraulique, en fonction des conditions géologiques.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, dès 1975, les Houillères du Bassin Nord-Pas-de-Calais ont entrepris le captage et la commercialisation du gaz de mines provenant des anciennes exploitations charbonnières, afin de supprimer le risque de remontée de ce gaz à la surface.

S'agissant du gaz de mines, un tarif d'achat de l'électricité produite par cette source d'énergie est en cours de mise en place. Le gaz de mines est en effet reconnu comme une « énergie de récupération », pouvant à ce titre bénéficier d'un contrat d'achat, la dégradation de la qualité du gaz de mines produit menace, en effet, son injection dans le réseau de gaz naturel, ce qui rend urgent de pouvoir le transformer en électricité.

Une ressource susceptible d'être exploitée en France sans recours à la fracturation hydraulique

Le gaz de couche est susceptible d'être exploité sans recours à la fracturation hydraulique. C'est le cas, par exemple, en Australie et dans certains bassins américains. Cette caractéristique du gaz de houille, qui le distingue du gaz de roche-mère, est la conséquence de fracturations naturelles présentes dans la roche, qui lui confèrent une perméabilité susceptible d'être suffisante.

La production de gaz de couche est généralement associée à celle d'une grande quantité d'eau.

Pour libérer le méthane, on diminue en effet la pression au sein de la roche en pompant l'eau présente : dans un premier temps, le puits produit davantage d'eau que de gaz, avant que la situation ne s'inverse.

La **gestion de la production d'eau** représente donc un aspect important de la rentabilité de ces puits.

Étant donné l'absence de fracturation hydraulique, la plupart des obstacles au développement des hydrocarbures non conventionnels sont ici sans objet. Il n'y a pas besoin d'eau; au contraire, l'exploitation produit de l'eau. Les préoccupations environnementales sont celles inhérentes à toute exploitation d'hydrocarbures. Elles sont relatives notamment à l'intégrité des puits, à l'empreinte au sol ou à la gestion des installations en surface.

En particulier, **l'empreinte au sol est réduite**. Une fois les opérations de forage réalisées, il ne subsiste au sol qu'une tête de puits ainsi que les équipements et installations nécessaires au transport du gaz et au traitement de l'eau.

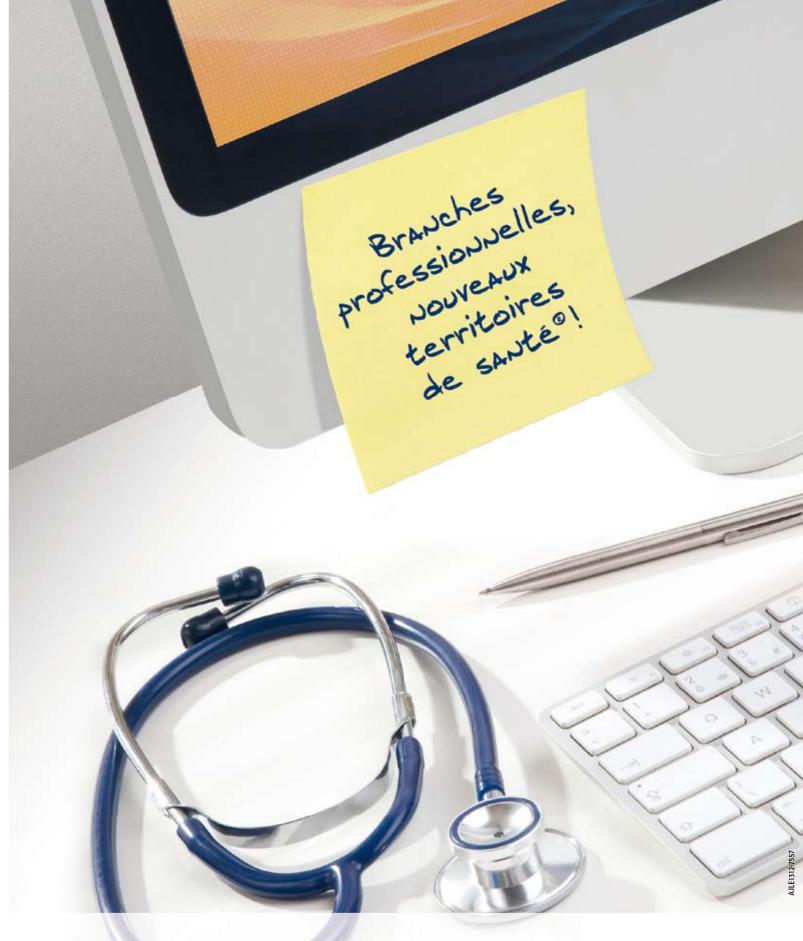
On estime qu'une plateforme d'exploitation occupant environ un hectare, regroupant plusieurs départs de puits, permet d'exploiter des veines de charbon sur une surface alentour d'environ 10 km².

S'il est confirmé, à l'avenir, qu'une exploitation sans fracturation est possible, cette exploitation pourrait donc se faire dans le cadre d'une gestion des risques industriels des plus classiques.

D'après les estimations fournies par EGL, le gaz de couche pourrait créer, en Lorraine, 300 à 400 emplois directs (opérateurs de terrain / soutien technique et administratif) et 600 à 800 emplois indirects (sociétés de forages et de services pétroliers, construction), sans compter les emplois induits, à terme, par l'implantation d'industries consommatrices de gaz à proximité.

A suivre...

Source : Rapport du Sénat Décembre 2013



SANTÉ - ÉPARGNE - PRÉVOYANCE - RETRAITE

Dans le cadre de l'ANI (accord national interprofessionnel) du 11 janvier 2013, Malakoff Médéric vous accompagne pour mettre en place un régime de frais de santé sur mesure (diagnostic, prévention et accompagnement) afin de concilier, dans votre branche professionnelle, performance de l'entreprise et bien-être des salariés.



Gilles SOHM au 01 56 03 30 10 - contact-branches@malakoffmederic.com



Le billet d'humeur

2013

C'est brutal!

2013 se termine, année de tous les risques, de la Syrie au Mali, de la Grèce à Boston, de la Thaïlande au Bangladesh! Souvent, cette année aura été orientée sur le « bizarre » ; «le tout venant», quant à lui, était surtout orienté sur le brutal! Stéphane HESSEL nous a quittés, nous laissant son message d'indignation; Nelson MANDELA nous a quittés nous



enjoignant de nous rassembler ; Michel AUDIARD nous a quittés, nous laissant éparpillés «façon puzzle». Les salariés, les demandeurs d'emploi, les défenseurs de la famille, les porteurs de bonnets de tous coloris, les riches asphyxiés, les taxés en tout genre, une mosaïque d'intérêts particuliers et de revendications collectives version puzzle.

Le 29 mars nous a consacrés, nous permettant encore et encore de construire de reconstruire ou de rénover les bases de notre contrat social. Ce puzzle hérité de nos aînés, que chaque jour nous devons essayer de maintenir et de faire vivre. Hélas, une fois de plus, un an de plus, nous nous sommes heurtés au lobbying des indécents, des arrogants, « au terminal des prétentieux ». A ceux qui, cette année encore, nous ont assénés et gavés de leurs justes principes. Ceux qui réclament inlassablement la baisse du coût du travail, la fin des 35 heures, la retraite à 70 ans, la suppression du repos dominical. Ceux dont le seul objectif est d'offrir des profits délirants à leurs actionnaires, eh oui, en cette année de crise, ils osent encore et toujours en réclamer plus. « Les C... ça ose tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît ».

De Varin à Tapie en passant par Gattaz, le même message, le même refrain, surtout, « **touchez pas au grisbi** »...

Pendant ce temps, 2013 aura battu des records sur les suppressions d'emploi, pendant ce temps la précarité a encore gagné du terrain. «La vérité n'est jamais amusante à dire sinon on la dirait!» Pendant ce temps, le pouvoir d'achat aura brillé par son absence, pendant ce temps les restos du cœur continuent à crouler sous le nombre de convives. 2013 s'en va, 2014 nous tend les bras, souhaitons-nous plus de réussite, plus de bonheur, plus de solidarité, plus de respect mutuel et de la reconnaissance pour tous.

Eh oui, le bonheur existe, tout comme « les poissons volants, même si ce n'est pas la majorité de l'espèce ».

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2014

Olivier PAULET

Brève

LA GALAXIE SAMSUNG

Industri'All condamne SAMSUNG pour son anti-syndicalisme

Le 5 décembre, les membres du Comex d'Industri'All ont approuvé unanimement une résolution condamnant SAMSUNG ELECTRO-NICS pour ses pratiques anti syndicales.

En cette période de fin d'année, fête de joie, de retrouvailles, de partage mais aussi de cadeaux et d'achats, il nous semble important de dénoncer les pratiques indignes et indécentes de ce grand groupe. SAMSUNG ELECTRONICS, une des plus grandes entreprises du Monde, a une longue tradition de mépris des droits du travailleur et des droits de l'homme.

Le syndicat des métallurgistes de Corée a lancé le débat en citant de nombreux cas de violation des droits des travailleurs allant du rapt à la ratonnade des leaders syndicaux. Le célèbre producteur de produits électroniques est également tristement connu pour ses conditions de travail médiocres comprenant notamment de longs temps de travail et le recours répandu à une main d'œuvre précarisée.

Dans le même temps, SAMSUNG essaye par tous les moyens d'empêcher les travailleurs de s'affilier à un syndicat. SAMSUNG fait aussi pression pour empêcher les travailleurs précaires syndiqués et les force à quitter leurs organisations représentatives.

Le Groupe a mis en place une discrimination de rémunération en fonction de l'appartenance à un syndicat.

Jong-Beom CHOI, membre de la section syndicale de SAMSUNG ELECTRONICS SERVICE, victime des sévices infligés par sa hiérarchie, a fini par se suicider le 31 octobre dernier, en signe de protestation contre la répression syndicale menée par le groupe.

Une plainte est en cours auprès de l'OIT.

En envoyant nos textos du nouvel an, ayons une pensée pour lui et faisons le souhait que cette compagnie multi nationale renonce à sa politique anti sociale et anti syndicale.

O.P.

Source : Industri'All



Les changements...

wateless dattes



Augmentation du SMIC :

Le salaire minimum augmentera de 1,1% au 1er janvier 2014, il passera de 9,43 à 9,53 euros brut de l'heure. Dix centimes de plus. Le salaire brut mensuel d'un salarié payé au smic pour un temps plein de 35 heures ne sera plus de 1.430,22 euros, mais de 1 445,38 euros. En net, cela équivaudra à un salaire mensuel de 1.113 euros en moyenne.

Augmentation du RSA:

Le revenu de solidarité active augmente de 1,3% à 499 euros pour une personne seule. Il passe à 749 euros avec un enfant.

Modification des taux de TVA en 2014 :

À partir du 1^{er} janvier 2014, les taux de TVA (taxe sur la valeur ajoutée) vont être modifiés :

- le taux normal, qui s'applique à la majorité des biens et des prestations de service, passera de 19,6 % à 20 % ;
- le taux intermédiaire, qui concerne notamment la restauration, la vente de produits alimentaires préparés, les transports, les travaux de rénovation dans les logements anciens, sera relevé de 7 % à 10 %;
- le taux applicable en Corse passera de 8 % à 10 %.
- Pas de changement pour le taux réduit (5,5%).

Par ailleurs, le taux de TVA applicable aux droits d'entrée dans les cinémas passe de 7 % à 5,5 % (et 2,1 % en Corse), comme pour le spectacle vivant (théâtre, concert, cirque).

Travaux de rénovation dans les logements :

À partir du 1^{er} janvier 2014, le taux de la taxe sur la valeur ajoutée passe de 7 % à 10 % pour les travaux de rénovation dans les logements qui en remplissent les conditions.

La loi prévoit que la hausse du taux s'appliquera aux opérations dont le fait générateur interviendra à compter du 1^{er} janvier 2014 et qu'elle ne s'appliquera pas aux versements antérieurs à cette date.

Le fait générateur en ce domaine est l'achèvement des travaux.

Ainsi, le taux de 7 % s'applique aux travaux achevés avant le 1er janvier 2014, quel que soit le moment où la prestation est facturée et payée.

En revanche, le taux de 10 % s'appliquera aux travaux achevés après le 1^{er} janvier 2014 même si le devis a été accepté et signé par le client en 2013 en faisant mention d'une TVA à 7 %, et même si les travaux ont commencé en 2013.

Les acomptes versés en 2013 restent soumis au taux de 7 %.

Ainsi, pour une commande passée auprès d'un artisan en 2013 au titre de travaux relevant du taux de 7 %, et exécutée en 2014, l'acompte versé à la commande en 2013 est soumis au taux de 7 %. Les acomptes versés à partir du 1^{er} janvier 2014 ainsi que le solde payé à l'achèvement de la prestation seront soumis au taux de 10 %.

Ce qui change au niveau fiscalité :

Le vote des députés entérine le dégel du barème de l'impôt sur le revenu pour 2014. La hausse des prix sera donc de nouveau prise en compte pour le calcul de l'impôt, après deux années de gel.

De son côté, la décote (remise d'impôt) bénéficiant aux premières tranches d'imposition va être élargie de 480 à 508 euros.

Le seuil du revenu fiscal de référence, qui conditionne plusieurs exonérations d'impôts (taxe d'habitation, CSG, redevance audiovisuelle...) va être relevé de 4%.

La majoration des pensions de retraites pour les parents ayant élevé 3 enfants et plus sera désormais fiscalisée. Cette mesure doit rapporter 1,2 milliard d'euros afin de financer les régimes de base des retraites. Ce qui devrait toucher, selon le gouvernement 3,8 millions de foyers fiscaux sur les 5,4 millions bénéficiant de la majoration.

La participation de l'employeur aux contrats complémentaires santé sera soumise à l'impôt sur le revenu pour les salariés. Ces derniers pourront, en revanche, toujours déduire leur cotisation à leur mutuelle. La recette pour l'Etat est estimée à 960 millions d'euros et servira à financer l'élargissement de l'accès à la Couverture maladie universelle (CMU) à 750.000 personnes supplémentaires.

Augmentation du prix du timbre :

Le prix du timbre va augmenter en moyenne de 3 % le 1^{er} janvier 2014

Le tarif du timbre vert, le plus utilisé, passera de 0,58 à 0,61 euros, tandis que celui du timbre prioritaire (rouge) passera de 0,63 à 0,66 euros.

Augmentation du prix du tabac :

A partir du 13 janvier, le paquet de cigarettes augmente de 20 centimes, portant le plus onéreux à 7 euros. Le tabac à rouler grimpe de 50 centimes.

Energie:

Les factures d'électricité devraient augmenter d'environ 2%, en raison d'une hausse de la Contribution au service public de l'électricité (CSPE), une taxe sur la facture d'électricité. En outre, les tarifs TTC de l'énergie vont répercuter les variations de TVA. Le gaz et l'électricité passent ainsi de 19,6 à 20%. Les abonnements restent au taux de 5,5%.

15

La comète n°66 novembre-décembre 2013

La comète n°66 novembre-décembre 2013

Le POUR ou CONTRE

Êtes-vous pour ou contre ou bien évidemment?

Pour répondre à la question, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : cmtelacomete@laposte.net en précisant en objet « le pour ou contre de la Comète n°66 ».

Les résultats seront publiés dans le prochain numéro.



Les résultats de la question du n°65 : « Etes-vous pour ou contre le travail du dimanche?»

POUR: 30 % CONTRE: 70 %

Michel,

Je suis contre!

Il faut préserver cette journée pour le repos en famille, et selon ses convictions religieuses, de pouvoir assister à la messe dominicale.

Charlie,

Je suis catégoriquement contre!

Ce serait la porte ouverte à tous les abus de la part des patrons.

On leur donne la main et ils vous arrachent le bras.

C'est NON!

Marie-Noëlle,

Je ne suis pas contre, dans la mesure où c'est un choix librement consenti et non une obligation.

Il faut également que la compensation salariale soit au rendez-vous.

Il faut laisser le choix à ceux qui le veulent.

Le problème est le même pour les horaires de travail tardifs.

Il y a des personnes que cela arrange.

Je ne suis pas contre.

Formation professionnelle, la CFTC signe **l'accord**

Suite à l'ANI de Janvier 2013, la CFTC désirait donner de la consistance au CPF (Compte Personnel de Formation) à travers deux axes :

Qu'il soit universel et attaché à la personne, donc, transférable.

De même elle demandait un financement dédié afin de pouvoir faire vivre et activer plus rapidement ce compte.

La CFTC se félicite que le CPF puisse bénéficier à toute personne dès la sortie de leurs études : elle défendait cette idée depuis de nombreuses années, notamment à travers la création d'un chèque formation.

Le caractère transférable du CPF permettra aux demandeurs d'emploi de former davantage qu'aujourd'hui. De plus, le plafond du CPF est fixé à 150 heures au lieu des 120 heures anciennement pour le DIF.

Cet accord met également en place le conseil en évolution professionnelle qui paraît indispensable à la CFTC pour faciliter l'accès à la formation. Il permettra à tous quelque soit la zone géographique, de la sortie des études et jusqu'au départ à la retraite, de bénéficier à titre gratuit d'un conseil en évolution professionnelle (identification des aptitudes ou compétences pour aider à l'orientation).

La CFTC, satisfaite de cet accord, souhaite concrétiser rapidement une réflexion sur la VAE (Validation des Acquis et des Expériences) et le bilan de compétence, afin de parvenir à un système de formation optimal.

COMEX CFTC - 17 décembre 2013

L'avis des nôtres L'avis des autres

Comme d'habitude dans ce journal, nous nous préoccupons de l'avis des autres, ceux qui sont extérieurs à notre mouvement. Cela nous paraît essentiel d'entendre ou de lire l'analyse qui est faite par d'autres sur les grands sujets qui traversent notre société. Cela est essentiel, car nous n'avons pas de certitudes mais des interrogations sur les solutions à apporter aux difficultés que rencontrent les salariés ; nous agissons selon certaines valeurs et la première d'entre elles c'est d'être ouvert au débat, à la contradiction pour prendre position. Oui, s'ouvrir aux autres c'est finalement être nous-mêmes.

La réforme des retraites

Le projet fut adopté au parlement sans oppositions très marquées.

Dans ce journal, la CFTC s'est exprimée sur le projet en indiquant qu'elle le trouvait globalement satisfaisant, mais qu'en pensaient les autres....

L'UMP, bien que très critique, n'a pas usé d'artifices pour retarder le vote définitif.

Pourtant Eric Woerth, ancien ministre du travail, semblait indiquer qu'il ne s'agissait pas d'une réforme mais plutôt d'un texte de syndicats pour les syndicats....

Pour Jean François Copé c'est tout sauf une réforme courageuse..

L'UDI considère que cette réforme va conduire à aug-

menter les impôts et les taxes en tous genres, dixit Jean Louis Borloo. François Bayrou, quant à lui, estime qu'il ne s'agit pas d'une vraie réforme et verrait plutôt une réforme par points ou par compte individuel.

Pour Marine Le Pen du FN, cette réforme est dans la continuité de celle de Fillon et Sarkosy, aussi injuste et inefficace.

Le Front de gauche semble ne pas être pleinement satisfait de cette réforme au regard notamment de l'allongement de la durée des cotisations.

Les syndicats eux sont partagés. La CGT estime ne pas avoir été entendue... La CFDT est plutôt favorable à la réforme, notamment sur les mesures liées à la pénibilité et à l'apprentissage. FO s'inquiète : cette réforme n'est pas un espoir pour la jeunesse... La CFE-CGC prétend que le gouvernement peut mieux faire.

Le MEDEF, par la voix de son Président Pierre Gattaz, considère cette réforme comme dangereuse.

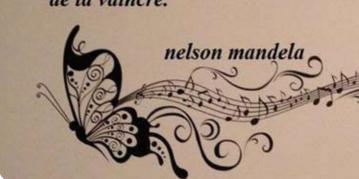
La CGPME n'est pas satisfaite et craint une augmentation des prélèvements.

Finalement une réforme qui passe tranquillement et qui, comme le disait un ancien Président de la République, ne met plus personne dans la rue.....

Dominique VILLERS

La citation du mois

le courage n'est pas l'absence de peur mais la capacité de la vaincre.



IMPORTANT!

À partir du 1er février 2014, les prélèvements et virements nationaux seront remplacés par les prélèvements et virements SEPA (Single Euro Payments

Ce passage au SEPA, fixé par le règlement européen, permet d'harmoniser ces opérations dans les 32 pays de la zone SEPA.

Ceci concerne tous les adhérents dont les cotisations sont prélevées. L'autorisation donnée au titre du prélèvement national que vous avez signée à votre syndicat demeure valable pour le prélèvement SEPA, aucun frais ne doit vous être facturé par votre banque et vous n'aurez aucune démarche à accomplir auprès d'elle.

16

ASSURER 60 BRANCHES DE MÉTIERS, C'EST UN MÉTIER

AG2R LA MONDIALE est un groupe de protection sociale, acteur complet de l'assurance de personnes, pionnier et leader des accords de branche en santé et prévoyance.

AG2R LA MONDIALE dispose d'une véritable capacité à prendre en compte des problématiques professionnelles diverses et évolutives dans tous les secteurs d'activité : industrie, service ou commerce. Chaque assuré bénéficie des mêmes niveaux de garanties et de services, qu'il travaille dans une petite ou une grande entreprise.

Pour plus d'informations, contactez Joël BIENASSIS - Direction des Accords Collectifs - Tél. : 01 76 60 85 32 - dac-interpro@ag2rlamondiale.fr

AG2R LA MONDIALE
le contraire de seul au monde

PRÉVOYANCE SANTÉ ÉPARGNE RETRAITE ENGAGEMENT SOCIAL

Europe international



Nous voulons des garanties pour les activités syndicales de l'USO en Colombie



Le Comité de coordination pour l'Unité du secteur de la mine et de l'énergie (Coordinadora para la Unidad del Sector Minero Energético, CUSME) demande au gouvernement de garantir que le syndicat des travailleurs du pétrole (Unión Sindical Obrera, USO) puisse poursuivre ses activités syndicales sans ingérence, de libérer les travailleurs détenus, d'annuler les mandats d'arrêt et d'abandonner les procédures judiciaires intentées contre 39 membres de l'USO dont 34 portent sur des actions de protestation des travailleurs et de la communauté dirigées contre Pacific Rubiales dans la «république bananière» de Meta.

En 2011, les manifestations du département de Meta avaient eu un impact national. 12.000 travailleurs de l'industrie pétrolière avaient subi un siège militaire sans précédent, Pacific Rubiales et ses sous-traitants s'efforçant de réduire les manifestants au silence en les présentant comme des criminels, violant ainsi la liberté syndicale. L'USO a réagi en portant plainte devant la justice, mais les principaux témoins ont été arrêtés et mis en prison. En une seule journée, la procureure 239, Luisa Fajardo, a fait arrêter les militants Héctor Sánchez, José Dilio Naranjo et Campo Elías Ortiz, inculpés de conspiration à but criminel et enlèvement aggravé, des délits assortis de peines de dix à trente ans de prison.

Pacific Rubiales est devenue un État dans l'État, l'armée, les maires et les procureurs étant totalement acquis à ses intérêts. Elle a étranglé les médias tout en menant une campagne de publicité et de promotion consistant notamment à sponsoriser l'équipe nationale de football.

Lors de l'audience publique de mise en accusation des inculpés, la procureure 239 a été jusqu'à déclarer que l'accusation de conspiration à but criminel reposait sur le fait que les trois hommes appartenaient à la même organisation, l'USO. Leur avocat a répondu que, jusqu'à présent, la constitution garantit la liberté d'association.

Le juge a alors refusé la présomption d'innocence des accusés et a prononcé leur détention provisoire, sachant pourtant que les délits dont ils étaient accusés sont ridicules et dénués de tout fondement. La procureure prétendait que les trois accusés dirigeaient 300 «hommes masqués» qui avaient enlevé 5.000 travailleurs en 2011. Elle affirmait aussi que Héctor Sánchez est un soldat de métier et connaît la stratégie militaire. Toutefois, elle a aussi déclaré que l'endroit où les faits sont censés s'être produits représente 57.000 fois la superficie de la place Bolivar de Bogota et que les gens et les véhicules pouvaient y pénétrer ou en sortir comme d'habitude.

Les soi-disant «hommes masqués» étaient quelques-uns des 12.000 travailleurs portant des vêtements de protection contre les intempéries et les risques professionnels et qui manifestaient contre les conditions dignes de l'esclavage que leur impose Pacific Rubiales depuis plus de dix ans.

La procureure a intentionnellement omis de mentionner que les lieux étaient totalement bouclés par un bataillon du génie, les bérets-rouges, les SMAT, la police et les forces de sécurité privées de Pacific Rubiales.

Le Président de la CUT et de SINTRAELECOL, Oscar Orozco, a connu une situation similaire à Caldas. Alors qu'il avait échappé à quatre attentats, les autorités ont rappelé les gardes du corps affectés à sa protection. Il a alors fait l'objet d'un autre attentat qu'il est maintenant accusé d'avoir organisé lui-même. La procureure a requis la détention préventive, lui a interdit d'évoquer publiquement cette affaire et a interdit toute déclaration de soutien en sa faveur. Heureusement, le juge n'a pas suivi la procureure.

Le gouvernement invoque la loi sur la protection des citoyens et utilise le ministère public pour faire taire l'opposition sociale et politique. Le procureur de la république Alejandro Ordoñez est l'inquisiteur actuel du gouvernement. Il s'est spécialisé dans la destitution des membres de l'opposition politique et leur révocation à vie de toute fonction officielle. Ce fut le cas de la sénatrice Piedad Córdoba, et il vient aussi de destituer et exclure de toute fonction officielle pendant 15 ans le maire de Bogota, Gustavo Petro. Ces mesures rentrent dans le cadre d'une politique visant à faire échouer les pourparlers de paix avec l'insurrection armée qui se tiennent actuellement à La Havane.

La CUSME exige que le gouvernement «garantisse que l'USO soit en mesure de poursuivre ses activités syndicales sans ingérence» (la procureure Luisa Fajardo refuse de donner de telles garanties), qu'il retire les mandats d'arrêt, abandonne les procédures judiciaires ouvertes contre 39 membres de l'USO, dont 34 portent sur des actions de protestation des travailleurs et de la communauté dirigées contre la «république bananière» de Pacific Rubiales dans le département de Meta, qu'il libère immédiatement les collègues détenus, donne des assurances que les procès seront équitables et les accusés auront droit à être défendus, qu'il transfère les procédures entamées contre l'USO aux services du procureur général et qu'il abroge la loi sur la sécurité des citoyens sur laquelle s'appuient toutes les mesures prises contre les mouvements sociaux».

IndustriALL Global Union appuie les revendications de la CUSME (voir http://www.industriall-union.org/fr/trois-dirigeants-syndicaux-detenus-en-colombie) ; il a appelé le gouvernement colombien à ordonner la libération immédiate des travailleurs et dirigeants syndicaux concernés et à mettre fin aux persécutions dirigées contre les travailleurs du pétrole et contre les mouvements syndicaux et sociaux du pays.

Source : Industriall Global Union

Infos Utiles

Maternité

et contrat de travail



Salariée enceinte

Quelles démarches?

Les démarches auprès de l'employeur

La salariée n'est pas obligée de porter à la connaissance de son employeur son état de grossesse. Toutefois, si elle souhaite bénéficier des avantages prévus par la loi et par sa convention collective (ex : interdiction de licenciement, autorisation d'absences pour examens médicaux...), elle doit l'en informer. Cette information, verbale ou écrite, doit être accompagnée d'un certificat médical attestant de son état de grossesse et indiquant la date présumée de son accouchement.

Les démarches auprès des organismes de Sécurité sociale (CPAM et CAF)

A la fin du 1er examen médical, le médecin remet à la salariée un document, « 1er examen prénatal » composé de trois volets. Il s'agit de la **déclaration de grossesse**. La salariée doit l'envoyer, après l'avoir complétée, avant la fin du 3ème mois de grossesse.

- le volet rose, à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), accompagné des feuilles de soins de ses examens médicaux et de laboratoire,
- les deux volets bleus à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Cette déclaration permet à la salariée de bénéficier :

- de la prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie des examens prénataux obligatoires;
- des prestations de la CAF dès le premier jour de naissance de l'enfant.

Conseils!

• Demander au plus vite à son organisme complémentaire

santé les conditions de prise en charge de son séjour en maternité (prise en charge des dépassements d'honoraires, d'une chambre particulière...).

• Prendre contact avec l'établissement choisi pour l'accouchement et vérifier auprès de la CPAM s'il pratique ou non des dépassements d'honoraires.

Ouels droits?

Prise en charge des frais de santé

Pendant la grossesse, l'assurée sociale doit effectuer sept examens obstétricaux obligatoires : un examen prénatal avant la fin du 3ème mois puis tous les mois à partir du 4ème mois. Il s'agit d'examens réalisés par le médecin mais aussi en laboratoire (prises de sang...).

L'assurance maladie prend en charge l'ensemble de ces examens et soins à 100 % du tarif de remboursement de la Sécurité sociale/tarif de base.

- Du 1er au 5ème mois, les examens médicaux obligatoires sont remboursés à 100 % du tarif de base (hors dépassement d'honoraires). Pour ces examens, l'assurée sociale est exonérée de la participation forfaitaire de 1 €. Enfin, 2 échographies seront remboursées à 70 % du tarif de
- A partir du premier jour du 6ème mois de la grossesse, tous les frais médicaux liés à la grossesse sont pris en charge à 100 % du tarif de base. L'assurée sociale est également exonérée de la participation forfaitaire de 1 € ainsi que de la franchise médicale sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires. Enfin, 1 échographie et 8 séances de préparation à l'accouchement sont remboursées à 100 % du tarif de base.

A savoir! Selon le contrat, la complémentaire santé rembourse tout ou partie des restes à charge.

Salariée en congé maternité

Ouelles démarches?

Pour bénéficier du congé de maternité, la salariée doit, si elle n'a pas informé son employeur de sa grossesse, l'avertir, par lettre recommandée avec accusé de réception, du motif de son absence et de la date à laquelle ce congé débute. Elle doit, en outre, lui fournir un certificat médical attestant

de son état de grossesse et indiquant la date présumée de son accouchement.

Ouels droits?

Durée du congé de maternité

La durée du congé maternité varie selon :

Infos Utiles



- Le nombre d'enfants attendus ;
- Le nombre d'enfants déjà à charge.

A savoir ! L'assurée sociale n'est pas obligée de prendre la totalité de son congé de maternité. Toutefois, elle doit cesser tout travail pendant au moins 8 semaines (dont 6 semaines après l'accouchement) pour être indemnisée au titre de l'assurance maternité.

nombre	nombre d'enfants	durée totale	dont avant	dont après
d'enfants	déjà à la charge	du congé	l'accouchement	l'accouchement
attendus	permanente et effective	maternité		
	de l'assurée ou du			
	ménage, ou nés viables			
un enfant	0 ou 1	16 semaines	6 semaines	10 semaines
un enfant	2 ou plus	26 semaines	8 semaines	18 semaines
des jumeaux		34 semaines	12 semaines	22 semaines
trois enfants		46 semaines	24 semaines	22 semaines
ou plus				

Cas particuliers

- Accouchement prématuré : la durée du congé maternité reste inchangée, mais l'assurée peut bénéficier d'un congé supplémentaire après l'accouchement. Pendant cette période, elle percoit des indemnités journalières.
- Accouchement tardif : le congé est prolongé d'autant de jours de retard et l'assurée perçoit des indemnités journalières pendant cette période.
- Congé pathologique : avant son congé maternité, l'assurée peut bénéficier de deux semaines supplémentaires en cas d'état pathologique dû à la grossesse. Cette période est également indemnisée au titre de l'assurance maternité.
- Enfant hospitalisé après accouchement : dans une telle situation, l'assurée a la possibilité de reporter tout ou partie de son congé postnatal à la date de la fin d'hospitalisation de son enfant.
- Report de congé prénatal sur le congé postnatal : l'assurée a la possibilité d'effectuer un tel report dans la limite de 3 semaines, avec l'accord de son médecin et de son employeur. Pour cela, elle doit adresser à la CPAM le certificat médical avant le début de ce congé.

Rémunération

Lorsque la salariée est en congé maternité, elle perçoit :

- Des indemnités journalières de Sécurité sociale (IJSS) versées par sa CPAM (sous réserve de remplir certaines conditions notamment de durée d'immatriculation);
- Et, si sa convention collective le prévoit, un complément de salaire versé par son employeur jusqu'à hauteur de son salaire habituel, afin de ne subir aucune perte de salaire.

Aucune démarche particulière n'est à effectuer pour bénéficier de ces deux prestations.

Concernant les IJSS, c'est l'employeur qui fait parvenir à la CPAM une attestation de salaire dès le début du congé maternité de la salariée.

Les indemnités sont versées pendant toute la durée de ce

- Soit directement par la CPAM, tous les 14 jours,
- Soit par l'employeur : dans ce cas, l'employeur reçoit les indemnités de la CPAM (on appelle cela la subrogation), qu'il reverse ensuite à la salariée avec le complément de salaire éventuel, laquelle reçoit alors un salaire complet.

Dans les deux cas, ces indemnités sont soumises à l'impôt sur le revenu.

Conseil! Il est possible d'estimer le montant des indemnités journalières sur www.ameli.fr grâce au simulateur.

Prise en charge des frais de santé

Les frais d'accouchement et de séjour

Les frais liés à l'accouchement et à l'hospitalisation sont en grande partie pris en charge par l'Assurance Maladie. Leur montant dépend de l'établissement dans lequel a lieu l'accouchement.

A l'hôpital ou en clinique conventionnée

Les frais de séjour et d'accouchement sont remboursés directement à l'établissement par la CPAM de l'assurée dans la limite de 12 jours d'hospitalisation. Aucune participation aux frais n'est demandée à l'assurée, sauf :

- S'il s'agit de frais pour convenance personnelle (chambre particulière, télévision...),
- En cas de dépassement d'honoraires.

Dans une clinique non conventionnée

Les frais d'accouchement sont remboursés à hauteur des tarifs de base de l'Assurance Maladie mais l'assurée sociale doit faire l'avance des frais et les dépassements d'honoraires des médecins ne seront pas remboursés ; les frais de séjour ne sont pas remboursés, sauf cas d'urgence.

A savoir! Selon le contrat, les dépassements d'honoraires et les frais de convenance personnelle peuvent éventuellement être pris en charge par la complémentaire santé. Il faut dans ce cas en faire la demande.

Les frais de transport

Le transport des femmes enceintes à partir du 6^{ème} mois de grossesse et jusqu'à 12 jours après la date d'accouchement est pris en charge à 100 %, sur présentation d'une prescription médicale.

Si l'assurée sociale ne bénéficie pas du tiers payant, elle doit effectuer l'avance des frais et sera remboursée dans un second temps.

Protection absolue contre le licenciement

Lors du congé maternité, la salariée bénéficie d'une protection absolue contre le licenciement. Même en cas de

Infos Utiles



faute grave ou d'impossibilité de maintenir son contrat de travail, le licenciement ne pourra pas être notifié pendant son congé de maternité.

Droit à démissionner sans préavis

Si la salariée souhaite **élever son enfant**, elle peut démissionner sans préavis, en informant son employeur de sa décision 15 jours avant l'expiration de son congé de maternité, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'employeur adresse alors à la salariée par lettre recommandée avec accusé de réception les propositions de réem**bauchage** sur les postes vacants disponibles. Si la salariée refuse ces propositions, elle doit en informer son employeur

Reprise du travail après le congé maternité, quels droits ?

Droit au congé parental d'éducation

A l'issue de son congé maternité, la salariée qui a au moins 1 an d'ancienneté dans l'entreprise à la date de la naissance de son enfant a la possibilité de prendre un congé parental d'éducation :

- Total: dans ce cas elle cesse temporairement de travailler.
- Partiel: la reprise d'activité est partielle mais ne peut être inférieure à 16 heures par semaine.

la durée initiale du congé parental ne peut excéder 1 an. Elle peut ensuite être prolongée 2 fois pour prendre fin au plus tard au 3^{ème} anniversaire de l'enfant.

Attention! Les modalités de ce congé risquent d'être modifiées dans le cadre d'un projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'assurée sociale peut percevoir une aide de la CAF pour compenser sa perte de salaire.

L'employeur ne peut refuser ce congé mais la salariée doit l'informer par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres, en indiquant impérativement la date de début du congé et sa durée :

- au moins 1 mois avant la fin du congé maternité, si le congé parental le suit immédiatement, ou
- au moins 2 mois avant le début du congé parental, s'il y a eu reprise du travail entre les deux.

Visite médicale de reprise

Cette visite obligatoire doit s'effectuer dans les 8 jours de la reprise. Une adaptation des conditions de travail et/ ou une réadaptation peuvent être prescrites. C'est l'employeur qui se chargera de prendre le rendez-vous auprès du médecin du travail. La salariée n'a pas de démarche particulière à effectuer.

Entretien d'orientation

A l'issue du congé maternité, la salariée a droit à un entretien avec son employeur.

par lettre recommandée avec accusé de réception.

En général, il faut 1 à 3 mois pour bien se repositionner dans son emploi après un congé maternité.

C'est pourquoi, l'employeur peut proposer un entretien d'orientation professionnelle afin d'envisager un bilan de compétences, proposer quelques séances de coaching ou une formation pour se réadapter. La salariée peut aussi demander cet entretien.

Réintégration dans son poste de travail

A l'issue du congé, la salariée retrouve son précédent emploi ou un emploi similaire assorti d'une rémunération au moins équivalente.

Rattrapage salarial

A son retour de congé, il appartient à l'employeur de faire le point pour savoir si des augmentations de rémunération ont été décidées ou versées pendant l'absence de la salariée. Si tel est le cas, la salariée doit bénéficier d'un rattrapage salarial.

Aucune démarche particulière n'est à effectuer.

Aménagement des conditions de travail en cas d'allaitement

Pendant une année à compter du jour de la naissance de son enfant, la salariée dispose d'une heure par jour pour **l'allaiter** durant les heures de travail, dans ou en dehors de l'établissement.

A savoir! Dans les établissements de plus de 100 salariés, l'employeur doit installer, dans son établissement ou à proximité, des locaux dédiés à l'allaitement.

Cas particuliers! Certaines conventions collectives peuvent prévoir des mesures supplémentaires. Par exemple, une femme allaitant son enfant peut obtenir une prolongation de son congé pour allaitement.

Droit à la formation

Pendant son congé maternité, la salariée continue à accumuler des droits à la formation comme si elle travaillait

Infos Utiles



(notamment les heures de droit individuel à la formation - DIF...).

A son retour, elle peut bénéficier d'une période de formation, que ce soit pour s'adapter aux changements de techniques et méthodes de travail ou pour acquérir de nouvelles compétences.

Ancienneté et congés

Durant son congé maternité, la salariée accumule des jours de congés payés et gagne de l'ancienneté comme si elle était au travail.

Aménagement des conditions de travail

Autorisation d'absence pour se rendre aux examens médicaux obligatoires

Ces absences du travail seront sans conséquence sur la rémunération, sur les droits à congés payés ainsi que sur l'ancienneté dans l'entreprise.

Repos

La salariée a la possibilité de se reposer en position allongée, dans des conditions appropriées.

Aménagement d'horaires

La convention collective peut prévoir des aménagements d'horaires pour les salariées enceintes (sortie anticipée sans réduction de salaire...). Se renseigner auprès du service des ressources humaines.

Adaptation du poste de travail

Si la salariée enceinte travaille de nuit ou est exposée à certains risques (benzène, virus de la toxoplasmose, produits antiparasitaires...), l'employeur doit l'affecter soit sur un poste de jour (dans le premier cas), soit sur un autre poste (dans le second cas) lorsque :

- la salariée enceinte en fait la demande ;
- le médecin du travail constate par écrit que le poste est incompatible avec l'état de grossesse.

Ce changement d'affectation ne doit entraîner aucune diminution de rémunération.

En cas d'impossibilité de reclassement, l'employeur fait connaître par écrit à la salariée, ainsi qu'au médecin du travail les motifs.

Dans une telle situation, la salariée bénéficie jusqu'à son congé maternité d'une garantie de rémunération qui se compose:

- d'une allocation journalière de maternité versée par la
- d'un complément de rémunération à la charge de l'em-

Possibilité de démissionner sans préavis

Pendant la grossesse et jusqu'à l'accouchement, la salariée peut démissionner sans préavis et sans avoir à payer une indemnité de rupture. Ainsi, elle peut démissionner du jour au lendemain sans que l'employeur ne puisse s'y opposer. Il suffit d'informer l'employeur par lettre recommandée avec accusé de réception.

Protection contre le licenciement

Sauf cas particulier (faute grave, motif économique, force majeure, rupture pendant la période d'essai, terme du CDD...), la salariée bénéficie d'une protection contre le licenciement.

A savoir ! Si la salariée est licenciée alors que l'employeur ignore sa grossesse, elle a la possibilité de faire annuler le licenciement dans les 15 jours suivant sa notification. Pour cela, elle doit envoyer, à son employeur par lettre recommandée avec accusé de réception, un certificat médical justifiant de son état de grossesse.

Protection contre les discriminations

L'état de grossesse figure dans la liste des motifs de discrimination prohibés par la loi.

La prise en considération de l'état de grossesse pour, notamment, refuser d'embaucher une salariée, pour refuser l'octroi d'un avantage, pour résilier le contrat de travail ou pour prononcer une mutation d'emploi entraîne la nullité de la décision.

Toute discrimination liée à l'état de grossesse tombe sous le coup de sanctions pénales.

Pour en savoir plus

- Site de la CFTC : www.cftc.fr
- Site officiel de l'administration française : www.service-public.fr
- site de la santé au travail : www.atousanté.fr
- site officiel de l'Assurance Maladie : www.ameli.fr
- site de la CAF : www.caf.fr

Source : Publication confédérale CFTC

22



Plan de formation 2014

Chers Amis,

Lors du Forum de novembre 2012, vous exprimiez vos souhaits et attentes en matière de Formation, afin de répondre efficacement à nos adhérents sur le terrain dans le contexte social difficile que nous traversons.

La Fédération s'est engagée à en améliorer la performance et l'année 2013 a livré un bilan positif dans ce domaine.

La Représentativité résulte aussi de votre engagement ; la formation sera votre force !

Nous comptons sur vous!

Eric GROH Joseph MUNICH



Février 2014

11/02/2014 au 13/02/2014 Fédération PANTIN

2.1 : Accueil des nouveaux adhérents 2.5 : FIME (complet)

Mars 2014

18/03/2014 au 20/03/2014 Liévin

> 3.8 : FCP/GPEC 3.2 : CE (base)

Avril 2014

8/04/2014 au 10/04/2014 Le Havre

5.1 : Développer sa section 5.2.2 : Communication écrite et numérique

Mai 2014

20/05/2014 au 22/05/2014 Confédération Pantin 9.5 : INARIC

9.3 : COSIMO (Trésoriers)

Juin 2014

17/06/2014 au 19/06/2014 Forbach

CNAM *

*4.1 : CHSCT (base) Groupe 1 *4.1 : CHSCT (base) Groupe 2 *4.2 : CHSCT (approfondissement)

Septembre 2014

23/09/2014 au 25/09/2014 St-Maurice S/Moselle Vosges

5.2.1: Communication orale

5.5 : Elections professionnelles

Octobre 2014

21/10/2014 au 23/10/2014 Vichv

CNAM*

*4.6 : Risques psychosociaux *4.9 : Prévention des TMS 2.5 : FIME

Novembre 2014

25/11/2014 au 27/11/2014 Liévin

3.1: DP

3.9 : CE (approfondissement) – Groupe 1 3.9 : CE (approfondissement) – Groupe 2

CNAM*

* 5.6 : Insertion des travailleurs en situation de handicap

Inscrivez-vous à la Fédération CFTC-CMTE 128, Avenue Jean Jaurès 93500 PANTIN auprès du Secrétariat Formation :

Michèle BENZAKEN

01 57 42 42 16

secretariat-formation@cftc-cmte.fr

Responsables Formation:

Eric GROH
Joseph MUNICH

La vie du mouvement

Pecquencourt: Les mineurs CFTC du douaisis font le point 2013

À Pecquencourt, dans la salle Léon-Breviere du local Joseph-Sauty, a eu lieu la 12^{ème} Assemblée générale des adhérents retraités des mineurs CFTC du Douaisis, présidée par Serge Boulinguez, Président du Syndicat des Mineurs CFTC du Douaisis.



Une Assemblée générale qui a notamment vu le conseil syndical être renouvelé et les activités de l'année rappelées.

Ainsi Patrick Préaux, vice-Président du Syndicat des Mineurs CFTC du Nord-Pas-de-Calais, a évoqué la gestion des loge-



ments miniers par l'ANGDM (Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs) et a insisté sur les propositions de partenariat entre Maisons et Cités, la CARMI (Caisse régionale de sécurité sociale dans les mines) et l'ANGDM.

Au 1^{er} janvier 2014, Maisons et Cités deviendra une société HLM. Cette évolution n'aurait pas d'incidence pour les intérêts des ayants droit.

Hervé Fluet, Secrétaire général du Syndicat des Mineurs du Nord-Pas-de-Calais, a présenté la nouvelle organisation de l'ANGDM et a annoncé que l'agence reprendra au 1^{er} janvier 2014 une autre activité de la Caisse autonome nationale (après l'aide sanitaire et sociale au 1^{er} avril 2013). Il s'agit de la politique de vacances pour les ayants droit.

Gilbert Lechardeur, Président du syndicat des mineurs du Nord-Pas-de-Calais et administrateur de la Caisse autonome nationale, a fait un exposé sur la réforme du régime minier et notamment sur les dispositifs gouvernementaux qui assureront un financement pour les quatre années à venir afin de garantir les prestations aux affiliés.

Pour conclure, le Président annonce que le Syndicat des Mineurs CFTC fêtera ses 90 ans, le 5 décembre 2013, à Courrières.

Serge BOULINGUEZ

Formation fédérale

à Liévin

C'est du 24 au 26 novembre dernier à l'ARENA Stade Couvert de Liévin qu'a eu lieu la dernière formation fédérale de l'année 2013. Une année bien remplie et une réussite dans le domaine de la formation, que la fédération a mis sur la liste de ses priorités.

Cette formation, encadrée par Joseph MUNICH, a permis à 9 participants de prendre un premier contact avec la responsabilité, sécurité au travail dans le domaine des CHS.

Le groupe a su apprécier le cadre et la convivialité de ces trois jours de travail.

M.U.

La vie du mouvement

Le Syndicat des Mineurs CFTC du Nord/Pas-de-Calais

fête ses 90 ans

Le 5 décembre 2013, les Mineurs CFTC du Nord/Pas-de-Calais ont fêté les 90 ans d'existence du syndicat qui a vu le jour le 23 octobre 1923.

C'est à Courrières, salle de l'harmonie, que se sont retrouvés adhérents, militants, responsables de la Fédération CFTC-CMTE et les élus conviés à cette commémoration.

Hervé FLUET, Secrétaire général du syndicat, ouvre la cérémonie et donne la parole au Président, Gilbert LECHAR-DEUR, qui fait l'historique du Syndicat depuis sa création à nos jours.



Il s'agit surtout de rendre hommage à tous ces hommes qui ont, par leur courage et leur volonté, laissé un héritage à l'épreuve du temps qui a traversé toutes les crises. Ils ont laissé leur empreinte sur toute la vie économique et sociale régionale ainsi que la profession minière, sans parler de leur combat pour le maintien de la CFTC en 1964.

Ces militants pionniers de la CFTC sont Jules CATOIRE, à l'origine de la création du syndicat, Jules PRUVOST, le premier Secrétaire général, Louis DELABY, Joseph SAUTY, Félix PIERRAIN, Henri HULRICH, Alfred CREPEL, Victor DUFOUR, René DELATTRE, François ROMON, Marcel FAUQUETTE, René ROUSSET, Edmond SZYMANSKI, François SZEPANIAK, Gilbert TRANCHANT, René SALLEY, Paul BRUCHET, Joseph EPAILLART, Jean GALLET, Bolek SUROSKA, Albert ERBUER, Roland FRANÇOIS, Alain FRANÇOIS, Fernand MIERSMAN, Louis BERGAMINI, Charles DESLIERS et Gérard FRANÇOIS.

Tous ces hommes ont contribué, chacun en son temps, à la construction et au maintien du syndicat.

Les événements marquants :

- en 1937, l'acquisition du siège du syndicat au 21, Rue Diderot à Lens ;
- la dissolution du syndicat pendant la 2^{ème} guerre mondiale par le gouvernement de Vichy, la clandestinité, et sa remise en place dès 1945;
- le rêve d'avoir sa propre imprimerie avec l'achat en 1945 d'un vieux matériel d'imprimerie pour 200.000 Frs et « deux jambons », et la création de l'Imprimerie de la Centrale inaugurée en 1946;
- l'acquisition du Hamel du Mineur aux Andelys, un des



premiers centres de vacances pour les familles populaires ;

 la naissance de la sécurité sociale minière le 27 novembre 1946;

C.F.T.C.

DU NORD - PAS-DE-CALAIS

- les premiers signes de la récession dès 1952 ;
- la création de la Fédération Chimie, Mines, Textile, Energie en 2001 ; «le mariage de la carpe et du lapin», aujourd'hui une réussite.

Les mineurs CFTC du Nord/Pas-de-Calais ont encore un grand combat à mener, en l'occurrence le démantèlement de la sécurité sociale minière.

Aux responsables actuels de garder leurs convictions et la foi, afin d'être dignes de cet héritage dans la droite ligne tracée par leurs illustres prédécesseurs.

La parole est également donnée aux invités, Mme Patricia ROUSSEAU, adjointe au Maire de Courrières, M. Philippe KEMEL, Député Maire de Carvin, et Olivier PAULET, Secrétaire général de la Fédération CFTC-CMTE.







On notera aussi le message d'amitié aux militants de la part de Robert MOURER, lui-même un pionnier du syndicalisme dans les mines, de Lorraine en particulier, et qui a côtoyé les

La Comète n°66 novembre-décembre 2013

La Comète n°66 novembre-décembre 2013

La vie du mouvement

plus anciens dans leur combat commun pour la survie et le maintien de la CFTC (voir la Comète n°62 mars/avril 2013). Dans l'impossibilité de se rendre à la cérémonie, il leur a rendu un hommage émouvant dans le texte qu'il a fait parvenir à ses amis du Nord/Pas-de-Calais.

Pour conclure, Gilbert LECHARDEUR remercie les invités, militants et adhérents d'être venus aussi nombreux à cette commémoration, mais aussi toute l'équipe syndicale qui a organisé ce moment du souvenir avec savoir-faire. Il invite tout le monde au traditionnel pot de l'amitié et que « Vive le Syndicat des Mineurs du Nord/Pas-de-Calais! ».

Martine ULTSCH



Hommage

Joseph STABLO nous a quittés



Joseph est décédé le 8 novembre dernier. Ses obsèques ont eu lieu le 12 à Carling en présence d'une foule nombreuse. Tous ses amis, collègues syndicaux et associatifs étaient venus lui rendre un dernier hommage et accompagner sa famille.

Il était un pilier de la CFTC, un homme écouté et respecté

de tous qui a passé toute sa vie à aider et soulager son prochain.

La vie ne l'a pas épargné, lorsque tout jeune il perd son père et démarre sa vie professionnelle à 14 ans dans une entreprise de montage. C'est à 19 ans qu'il entre aux Houillères de Lorraine et gravit les échelons pour assumer la fonction de porion de 1961 jusqu'à sa retraite.

Joseph adhère dès l'âge de 15 ans à la J.O.C. et à 18 ans à la CFTC qu'il ne quittera plus et portera haut les valeurs du syndicalisme chrétien à travers son action.

Son sens du devoir, son dévouement et sa conscience professionnelle lui ont fait prendre de nombreuses responsabilités syndicales qu'il assumera jusqu'au bout. Il fut entre autres :

Vice-Président du Syndicat des Etam CFTC des HBL Membre de la Commission nationale des Etam CFTC Membre de la Commission de Formation professionnelle

Membre de la Commission de logements des Etam Membre de la Commission d'examen professionnel des employés

Administrateur de la Société de Secours Minière de Sarre et Moselle

Délégué Etam responsable du Siège Vouters Membre de la Commission Paritaire Régionale

Administrateur à l'Association d'Aide aux Personnes Agées du Bassin Houiller de Lorraine.

Il rayonna également auprès des jeunes avec son action au sein de l'association des colonies de vacances de l'HÔ-PITAL et environs, tout comme dans le milieu associatif en général.

Il assuma la tenue de permanences syndicales jusqu'à ce que sa santé ne le lui permette plus.

Il a communiqué son enthousiasme tout au long de sa vie ; toujours souriant, rarement abattu, il a su redonner confiance et moral à ceux que la vie a mis à l'épreuve.

Le Syndicat des Etam et la CFTC toute entière renouvellent leurs condoléances à sa famille.

« Joseph, à peine parti tu nous manques déjà! »

Martine ULTSCH



Contact David RIBOH

Tél.: 01 44 69 63 41 Fax: 01 44 69 11 81

david.riboh@mutuelle-smi.com

www.mutuelle-smi.com

Facilitateur de lien social

Respect des valeurs de la Mutualité : la solidarité, la transparence et l'éthique morale



Fédél 128, A

93500



4	THE PERSON NAMED IN COLUMN 1		cialement resp
*	\cong		Secrie

30 CO				
CONTROL OF THE				
7 207 (256)				
256				
30000000000	FREE STATE			
	10000000			
	10000000000			
\$100 to \$100 t	-			
	12/20		2000	
	480		A SECOND	
C1000000000000000000000000000000000000	_	Market St.	P 1000000	
	Pillian or other		3 5 6 6 6 6	
Selection of			\$ 500 CO	
250 125-2	1 Sec. 1		ARREST CO.	
		SVIII C		
	\Box	• \$	-	
	H	•		
	ĭ	٤	₹ .	
	Ĭ	٤	3	
	Ĭ		3	
	Ğ	1	3	
	ŭ	5	3	
	J		3	
	<u>ل</u>	7	5	
	ပ္ပ	1	5	
	U U L	70117	5	
	J S	1012	550	
	ပ် H	101	5 5 5	
	J L	70112	5 5 5	
	FTC	7010	3 5 5 5	
	FTC	7.10 T	300	
	FTC.	70112	ממס בוד	
	SFTC-	70.00	ה ה ה ה	
	CFTC-	7107 40	3	
	の下十つ」	ביות ביות	יים ביים פיים יים יים יים יים יים יים יים יים	
	CFTC-	Turn Turn	במון טממן	
	CFTCL	7000	במון טממן	
	の下すの	Toon Tour	יינו יינו	
	CFTCL	Toon Tour	טפמון טממן	
	CFTC-(Toon Tour	טפמון טממן	
	n CFTC-(Toon Tour	טפמון טממן	_
	n CFTC-(Toon Tour	י טפמון טממן	
	on CFTC-(Toon Tour	ב טפמון טממן	
	on CFTC-	Toon Tour	מיסיון סממן	7
	on CFTC-(Toon Tour	ב ספמוו סממו	7
	on CFTC-(Toon Tour	יובניי	<u> </u>
	ion CFTC-(Toon Tour	מב סבמון סממן	<u> </u>
	ion CFTC-(מוס בסים בסוג	מכי הכמון הממו	<u>Z</u>
	Fion CFTC-	Toon Tour	ומב סבמון סממו	<u> </u>
	tion CFTC-(Toon Tour	ומכ סכמוו סממו	<u> </u>
	tion CFTC-	Toon Tour	וומב סבמון סממו	<u>Z</u>
	ition CFTC-(Tool Tour	מומב סבמוו סממו	Z Z Z Z Z Z Z Z Z Z
	ation CFTC-(Toon Toile	בוומב סבמוו סממו	Z
	ation CFTC-(Ton Tonn	פוומב סבמון סממו	Z
	ation CFTC-	Toon Tour	פוומב סבמוו סממו	Z
	ration CFTC-	Toon Tains	אבוומב סבמון סממו	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \
	ration CFTC-CMTE	Sound Tong Tourse	Velide Jedil Jadi	7 7 7 7 7

	E.	ä	ř
	X	ä	F
	Ä	H	
	i		ř
			ř

•				15
				- 83
				100
				12
_				- 2
		/		
			4	
			1	
			1	
-			1	
·		À		
	_	4		
	-	4		
	-	4		
	_	4		
	7	4		
	Z	4		

		_	1	
'		-	\	
7	1			
1				

	-1	
•		

	田 田

300	The same of	
6	District of the last of the la	
8	400	
3	A.	
8.223	A	
12.83	a	
56.85	a	
1,285	T.	
10000	a	
	C	
	C	
	C	
	C	
0.0000000000000000000000000000000000000	4	
100000000000000000000000000000000000000	4	
	4	
	8	
	25	
	65	
	6	
	81	
	9	
	SM	

	$\overline{}$		П	
			Ь	
-				

	The second
	1000000
H	
	• •

	20.00
L	
L	
L	
L	
L	

D 1 S. Austin

Fêse du Travail

V 2 S. Boris

M 2 s'Sandring

0 2 s Charles le Bor

D 2 Presentation

S 1 S'ENIA

Jour de l'An

3 S. Blaise

3 S' Geneviève

4 sodlon D 5 Epiphanie

2 s Basile

S. Aubin

M 1 5 Hugues

Mars

Février

Socialement responsable

3 S. Richard

2

V 4 Stadore

M 4 March Gras 3 s. Guénolé

4 S Vésonique

5 S' Agathe

M 5 cendres

5 S'Irène

M 3 s Kevin

S 3 S Philippe, Jacques

D 4 S. Sylvain

5 shudth

	M 1 s Thierry	M 2 s Martinien	J 3 s Thomas	V 4 S. Florent	S 5 s Antoine	D 6 s' Mariette	L 7 S. Ranoul	W
		23						
1	S. Austin	S' Blandes	S. Kévin	\$ Clotilde	S. Igor	6 S. Norbert	S. Gilbert	
	-	2	M 3	И 4	5	9 /	5 7	0

4 s closide	lgor	Norbert	5. Gilbert	Pentecôte	S' Diane	
Ž4.	6.6	100	-			
4 50	5 5	9	7 5	8	6	M 10

8 Victoire 1945

V 9 s. Pactime S 10 s'solange

M 9 s Gauthier

8 S. Rande Dieu

8 5 Acqueline

D 9 S'Appoline L 10 s Arraud

19

M 6 s⁻Prudence

M 7 Se Gisele

150

7 S.J.Bapt, d. L.Salle

D 6 5 Marcelin

6 s Colette

6 s Gaston 7 S'Eugénie

6 s. Midane

M 7 s. Raymond

M 8 studen

9 s'Alix

7 Stellicht

M 9 S'Amandine

5' Diane	S. Landry	S. Bamabé	S. Guy		
6 1	M 10	M 11	1 12	٧ 13	

D 11 S'Estelle

V 11 S. Stanislas

10 5 Fulbert

Ξ

L 10 s Vinien M 11 S'Rosine

D 9 Cariente

L 12 sachille

V 11 s Benott 10 s unich

S 12 solivier

	he Pad		
2	S. Antoine de P	36	
5.61	S. An	S. El	
17	13	14	Ļ
-	>	S	6

M 13 S Rolande M 14 5 Mathias

Felo		
ROSSEL		
, i		
The second		
	9	
		W.

V 16 S. Honore

W 16 S. Benoil: Joseph

D 16 S'Benedicte

D 16 Stullenne

S 15 s tourse

V 18 s. Parlait 5 19 8 Emma

17 \$ Anicet

12

L 17 s Patrice

M 18 s. cyrille M 19 & Joseph J 20 Pentrum

M 18 S'Bernader

17 s Alexis

V 17 s Roseline

S 18 Si Prisca

J 16 s. Marcel

M 15 s. Riemi

S 17 s. Pascal

1 15 st Denise

16

14 s. Maxime M 15 s. Paterne

D 13 Rameaux

1 13 S. Rodrigue

M 12 stustine

M 11 N.D. Lourdes

V 10 s Guillaum

S 11 s. Paulin

V 14 § Mathilde

V 14 s valentin

S 15 schude

J 13 S'Béatrice

M 12 s Feix

D 12 S'Tatiana

L 13 syvette

M 14 St Mina

S 12 sintes

M 16 ND Mt-Carmel

17 s Charlotte

14 Fète Nationale

M 15 s. Donald

D 13 S'Henri, Joë

	-	M 18	F
3			
	v.	7	
	S. Herse	S. Léonce	
	-	2	
H			
ı			
I			
i			
4			

		Colember
Léance	. Romuald	

71

L 19 s yes D 18 sent

S. Friederic	S. Arsène	S' Marina	
V 18	5 1	D 20	,



ctor	설	
	W.	
~	Š	ů,
	7	
2000	7	
_	Σ	\geq



	age.	Jacques	
	0.0	5 Jac	
	4		
1	7	7	
34	$\overline{}$	Concession and the	200
			ä

M 24 5 lean Baptiste

L 23 s Audrey

D 22 5 Albar

M 21 S. Constantin M 20 s. Bernardin

17

. 21 5 Asselne VI 22 S. Alexandin

V 21 s'Olemence

V 21 S Pione Damion

J 20 S'Aimbe

L 20 s. sebastien

M 21 Stants M 22 s vincent

D 19 5 Marius

M 19 s Gabin

S 22 s'isabelle

D 23 States

D 20 Paques

M 25 s'élèprore J 26 s. Anthelma V 27 S Fernand

D 25 S'Sophe / Pête des Mères

S 24 s. Donatien

V 23 s. Didier 22 S. Émile

M 23 s Georges

24 s. Fidèle

L 24 s'Catherine de Suéde 13

24 s Modeste

D 23 S Victories

M 25 Amondatio

M 26 s Larissa J 27 5. Habib

V 25 S. Marc S 26 states

22

L 26 s. Bérenger M 27 S. Augustin

	量		
0	Anne f Joach	4	\$
2 Jacques	Ann	S' Nathali	Committee
4	ů,	è	
1	26	27	28
		Sanere	Been a

S' Nathalie	S. Samson	S' Marthe	Cr ballotto
D 27 s	28	M 29 s	30

S' Nathalie	. Samson	S Marthe	1 haliette
D 27		M 29	

D 29 S Perre et Pa

V 30 S. Ferdinand

29 Ascension

M 29 s' Catherine de

S 29 s Gwladys

V 28 s Gontran

27 S'Honorine

V 28 s Romain

M 28 s Thomas d'Aquin

J 30 s' Martine V 31 S' Marcelle

L 27 Stargete

D 26 s Paule

M 26 s Nestor

S 25 Com. de 5 Paul

V 24 s.R. de Sales

J 23 s Barrand

D 30 s Amédée

M 30 S. Robert

M 28 S. Germain

18

28 s'valerie

D 27 § 21ta

S 28 s. trênée







M 1 smeny

2 s. Martinien 3 s.Thomas

Fédération CFTC-CMTE

93500 PANTIN 128, Avenue Jean Jaures



	4
)	

	rumin U	oques de la M.	Wester	phoe	therine	pra 48	7	•	de Marie	mond	iguy .	-	sabeth 47	arguerite		foine C		réstian	stice 1918	on 46	fodore	offing	wine .	onard O	\$	aries .	45	A		embre	
The second	L 29 s. David	D 28 Stampoents	S 27 s. lear	V 26 s Etterne	J 25 Noë	M 24 stadele	M 23 S Armand	L 22 st Françoise-Xavère	D 21 Hotel	S 20 s Théophile	V 19 surbin	J 18 s catten	M 17 s Judicaël Gael	M16 statice	L 15 St Ninon	D 14 sodile	S 13 stude	V 12 St. # Chantal	J 11 5 Daniel	M 10 S Romanc	M 9 S. Pierre Fourier	L 8 Immac Conception	D 7 S. Austroise	S 6 s Nicolas	V 5 s.Gérald	J 4 S'Barbara	M 3 s xarier	M 2 striviane	L 1 S' Florence	Décemb	
	-	¥						52 •							51	0						50		0					49	7	

S 10 s Guillaums V 9 sam

D 11 S. Paulin

_ 12 s latiana

M 7 S Raymond M 6 s Melaine

8 Studen

D 4 Epiphanie

3 S'Geneviève 2 S Basile Jour de l'An

5 \$ Edouard

anvier 2015

Socialement response

M 9 5' Amardine M 8 STREAM

6 St Mariette

5 s Antoine 4 S. Florent

5 S Abel

5 States 4 \$7 Rosalie

4 S.L.M. Wanney

32)

3 Styde

M 3 s Grégoire

3 s Gérard 2 Steger

2 stingrid

\$ 60es

1 S'Therese de l'E. L

2 s Julien Eymand

S. Alphonse

Aorit

Septembre

7 S. Rapul

28

7 s Guidan

5º Reine 6 & Bertrand

M 7 s Serge

6 S. Bruno

5 S Figur 4 S R d'Assise

M 5 8 8 M 4 so

6 514

6 Transfiguration

V 11 5 Benoit

12 s olivier

10 s. ulrich

10 S Laurent

M 10 Stats

V 10 s Ghislain

L 10 su

M11 Am

S 11 S Fermin

M 9 salain

 ∞

Nativité N.-D.

37

M 8 st Pélogie

 ∞

9 s Denis

9 s. Amour 8 S. Dominique

11 S Claire

D 13 S' Hones, Joel

M 13 S. Hippolyte M 12 S' Clarisse

V 12 s Apollinaire

D 12 S. Wilfried

L 13 s Géraud

J 13 S.Br M 12 sa J 11 s Adeighe

S 13 S.A.

D 14 Croix Glorieus

15 s Roland

M 15 Stherese d'A M 14 s Juste

S 15 SA V 14 ss

14 Fête Nationale

29

14 s Eward

15 Assamption

16 S. Armed



	WCTOR.		
	ĸ		
	ы		
	ō	8.	
	×	3	
	м		
	2		
	=	ĸ.	
	엺		
	5		
	۵		
	ö		
	S de Chen	95	
	ь		
	罴		
	π,		
	-	89	
	ы	Э.	
	池	50	
	22		
	G,		
	23		
	SOOR		
	×		
	35		
	v		
	3	1	
	CLEASUR		
	5		
	57		
	ω		
	Э		
	o	g:S	
	Crenopse.		
	c	٧.	
	幺	32	
	4		
	SĘ.		
	蛇		
	52	45	
	o	100	
	ж	25	
	77		
	-		
á	t.		
	7		
	×		
	v		
	a	ă,	
	ì	Ö	
	3		
	70		
	Mone		
	Tioner		
	MODULI		
	Lyon, montper		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	ä		
	THE THEORY THEIR WHITES MEDIES TO LIOU		
	THE THEORY THEIR WHITES MEDIES TO LIOU		
	THE THEORY THEIR WHITES MEDIES TO LIOU		
	ä		
	THE THEORY THEIR WHITES MEDIES TO LIOU		
	THE THEORY THEIR WHITES MEDIES TO LIOU		
	THE THEORY THEIR WHITES MEDIES TO LIOU		

M 29 S Marthe

V 29 s' Salsine

30 s. Flace

M 30 s. Jerôme

J 30 s. Bienvenu M 29 S Narcisse M 28 S Simon, Jude

L 29 s Michel

40

M 30 studente

31 S. Ignace de L

S 26 S'Anne I loadien V 25 S. Jacques

0 27 5' Mathalie

M 27 S' Monique M 26 streated

S 27 5 Vencent de Paul V 26 S Come Damien

D 28 s Venceslas

28 § Augustin

28 5. Samson

M 23 Strigites M 22 S Marie-Madeleine

24 st Christine

D 24 S Barthelerry S 23 s'Rose de Lima V 22 s Fabrice

M 24 stracte

V 24 s Florentin J 23 Shande C M 22 St Elede

M 23 Automat

L 22 s Maurice D 21 5 Marthies

39

M 21 s celine

L 20 stadeline

43

J 20 s. Ec

V 21 Pat

25 s Louis

35 •

J 25 s Hermann

D 26 S. Dimitri

M 26 S De

M 25 sa L 24 sn D 23 G S 22 so

> S 24 stratesales V 23 s Barnard

D 25 Conv. de S. Paul

26 s Paule

M 21 S'Agnès M 20 s sebastien

J 22 s Vincent

S 17 st Roseline V 16 s. Marcel

D 18 Sterisca

L 19 s Marius

M 14 St Minor M 13 Streethe

J 15 s. Rémi

5 Enguerran

27 Standine

V 28 5 to

D 20 § Marina

M 20 s Bernard M 19 S Jean Endes

19 S.Arshne

21 s victor

30

21 s Christophe

V 18 S. Frédéric

17 s' Charlotte

17 S Hyacinehe

M 17 s Renaud

V 17 s Baudouin

J 16 S'Edwige

M 16 S'Edith

18 S' Hélène

V 19 Stemilie

D 19 S. René

M 19 sta

M 18 SM

S Luc

18 s^r Nadège

S 20 s Davy

M 16 N.D. Ms. Carmel M 15 s. Donald

M 31 S. Sylvestre

V 30 s Martine S 31 s- Marcelle

J 29 s cadas M 28 S Thomas d'Aquin M 27 S'Angele